

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. ANTOINE MORISSETTE, président**
Mme MIREILLE PAUL, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE MODIFICATION DE LA LIMITE
DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 4 avril 2023 à 13 h 30
Hôtel Congrès Chéribourg
2603, chemin du Parc,
Orford (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 4 AVRIL 2023

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

COALITION SOS PARC ORFORD (DM62)

Mmes Mélanie Desrochers, Gisèle Lacasse et M. Pierre Lafrance..... 3

M. JEAN-PIERRE MARCOUX (DM69) 10

Mme JOHANNE MERCIER (DM41 et DM41.1)..... 16

M. BENOIT BAZOGE (DM45 et DM45.1) 28

PAUSE

REPRISE

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. JEAN-PIERRE PANET (DM70) 39

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC BROMPTON (DM40)

MM. Jean Nadeau et Denis Mercier 48

M. CHRISTIAN BÉLAND 58

MOT DE LA FIN 67

SÉANCE AJOURNÉE AU 4 AVRIL 2023 À 19 H

SÉANCE DU 4 AVRIL 2023
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour! Bienvenue à la deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique sur le *Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford*.

10 D'abord, je demanderais aux personnes qui ont signifié leur intention de prendre la parole avant le 16 mars dernier, et qui doivent intervenir cet après-midi, de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle pour aviser l'équipe de leur présence, s'il vous plaît.

15 Pour les participants à distance, des contacts préalables ont été faits pour assurer le bon déroulement de votre présentation en ligne. Merci à tous, cela nous permettra de respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

20 Si le temps le permet, les personnes qui n'ont pas manifesté leur intention de participer à l'audience avant le 16 mars dernier et qui souhaiteraient le faire de manière spontanée cet après-midi pourront s'exprimer devant la commission. Il suffit de s'inscrire au registre à l'arrière de la salle ou en ligne. Les intervenants seront appelés par ordre d'inscription. Le registre est donc ouvert dès maintenant.

25 Je tiens à préciser qu'au besoin, ma collègue Mireille Paul et moi-même échangerons avec les intervenants et intervenantes afin de préciser leur point de vue.

Avant de laisser la parole à notre premier participant, voici quelques rappels importants.

30 D'abord, tous les propos de cette deuxième partie, comme ceux de la première, sont enregistrés et les transcriptions seront disponibles dans environ une semaine au bureau et dans le site Web du BAPE.

35 Deuxièmement, tout comme le ministère responsable du projet et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire ou la présentation d'un participant.

40 Une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger des inexactitudes démontrées, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence, une citation erronée.

45 Pour vous prévaloir de ce droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre. Vous serez invités à prendre la parole à la fin de la séance selon l'ordre d'inscription. Vos propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine, et ce, jusqu'au 13 avril.

50 Également, aucune manifestation, aucune remarque désobligeante, aucun propos diffamatoire, aucune attitude méprisante ou aucun applaudissement ne seront tolérés dans la salle, et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

55 Enfin, votre opinion à l'égard de nos services est importante, c'est pourquoi je vous remercie à l'avance de prendre quelques minutes pour répondre à un court questionnaire à ce sujet. Pour les personnes en salle, si vous ne l'avez pas déjà en main, je vous invite à le demander à l'accueil. Pour les gens à distance, vous le trouverez dans notre site Web sur la page concernant le mandat ainsi que dans l'onglet commentaires du Facebook live. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

60 Pour cette séance, nous avons sept inscriptions et le temps alloué pour chaque intervention est de 15 minutes.

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

**Mme MÉLANIE DESROCHERS, Mme GISÈLE LACASSE
M. PIERRE LAFRANCE
(DM62)**

LE PRÉSIDENT :

J'invite maintenant à l'avant Mélanie Desrochers et les personnes qui l'accompagnent. Donc, petit rappel d'usage : vous pouvez présenter les personnes qui vous accompagnent et aussi l'organisme que vous représentez, et vous avez 15 minutes pour votre présentation puis ensuite, on interviendra avec vous à la fin de votre présentation si ça vous va. Donc, bienvenue. Bon après-midi!

Mme MÉLANIE DESROCHERS :

Bonjour, Monsieur, Madame la Commissaire. Mélanie Desrochers de SOS Parc Orford. À ma droite, Pierre Lafrance, citoyen de la région et Gisèle Lacasse-Benoît, grande militante aussi de la région. Ça nous fait plaisir d'être ici, merci beaucoup.

Nous représentons la coalition SOS Parc Orford, qui a vu le jour en 2006, en mars, lorsque le gouvernement a proposé la mise en vente des fameux 459 hectares au privé, et donc il y a un regroupement de citoyens, des gens qui avaient déjà connu très bien le dossier, notamment par des présentations du BAPE de 2002, de 2005, et des citoyens se sont regroupés pour faire la bataille de la saga Orford, si on peut dire, qui a eu un grand impact dans la région.

On a milité devant des médias, on a mobilisé la population locale, régionale et même nationale à l'importance de préserver les territoires protégés légalement et la *Loi sur les parcs* était claire pour nous, qu'il ne fallait jamais laisser un seul hectare de territoire public être mis en vente au profit du privé.

On est très, très, très heureux d'être ici pour célébrer l'agrandissement du parc de plus de la moitié, de doubler la superficie du parc, parce que le gouvernement a tenu sa promesse. Dans l'entente de 2010, on nous avait dit qu'on n'allait pas vendre les terrains, ce qui nous a fait très

100 plaisir, et aussi qu'on allait doubler la superficie du parc. Donc, on est très heureux d'être ici pour vous remercier de la promesse tenue, mais aussi pour suggérer quelques recommandations qui, aux yeux des citoyens que nous représentons, est important.

105 Je rappelle que lors de la saga du mont Orford, plus de 86,000 personnes avaient signé une pétition en faveur de notre cause et ça, c'est avant les médias sociaux. Il faut le dire. C'était quelque chose.

110 Donc, à propos... vous avez consulté notre mémoire, nos dix recommandations ont été schématisées sur une carte puis, si vous me permettez, je vais les présenter en trois blocs pour simplifier un petit peu *numerous pages*. D'abord, un bloc sur la vocation des usages, un bloc sur le design proposé et, troisième, sur le mandat de conservation.

115 Donc, une des recommandations de SOS Parc Orford, c'est surtout de s'inquiéter – on aimerait avoir une étude sur la hausse de l'achalandage que l'agrandissement va amener. La capacité de support du milieu, je pense qu'il y a une étude supplémentaire qui doit être faite afin de savoir vraiment la capacité du support et d'avoir peut-être à modifier l'offre de service qui est déjà présentée dans le rapport.

120 Il y a beaucoup, beaucoup de nouveaux produits, nouveaux sentiers, nouveaux réseaux, et donc, est-ce que le milieu est capable de soutenir sachant que, depuis la pandémie, il y a eu une hausse vertigineuse de la fréquentation dans le parc national du Mont-Orford. Les dernières études ont bien montré qu'il va y avoir plus d'un million de personnes qui vont venir ici, donc est-ce qu'on est capable, au niveau scientifique, je pense, de démontrer que le milieu est capable de prendre ça lorsqu'on a toujours l'idée de conservation, comme premier mandat d'un parc national?

125 Toujours dans cette vocation ou usage, on aimerait souligner que les sentiers hors route et équestres qui sont identifiés – par hors route, je parle notamment du sentier de motoneiges et VTT qui, malheureusement de par son existence, nous empêche un peu d'avoir un parc national encore plus grand par la présence de la réserve de biodiversité. Pour nous, ce serait très important d'encadrer de façon stricte ces sentiers-là et de leur mettre une limite de temps, c'est-à-dire par exemple dix ans, après quoi, on devrait restaurer ces sentiers et, à la suite de ça, réintégrer la réserve de biodiversité aux limites du parc national.

130

Même chose pour le milieu équestre dont on entend qui est très peu utilisé. Donc, pour nous, une limite de temps de dix ans pour ensuite ramener et restaurer le milieu pour l'intérieur du parc.

135 Le principe de précaution pour nous est très important, notamment à tout ce qui est la venue des nouvelles activités, nouveaux sports tendance, ce qui est à la mode. On n'est pas à l'abri, on ne sait même pas, premièrement, qu'est-ce qui sera à la mode bientôt, mais on trouve qu'il y a peut-être un principe de précaution qui doit être appliqué pour restreindre une offre rapide de produits nouveaux, comme le vélo de montagne électrique, les planches à yoga, toutes les nouvelles
140 activités qui sont très tendance, peut-être que de faire quelques études pour s'assurer des impacts, parce que c'est très à la mode, il y a beaucoup plus pratiquants, et on aimerait s'assurer de bien étudier ça avant de répondre à la demande.

145 En termes d'activités, on veut aussi voir un meilleur encadrement des activités, même dans le territoire actuel du parc sous bail, donc autour du mont Orford, stations de ski et golf, parce qu'il y a beaucoup d'activités tolérées présentement qui, selon nous, n'ont pas leur place dans un parc national, que ce soient des offres de concerts rocks, de nourriture itinérante ou autres grands événements qui attirent beaucoup, beaucoup de gens. Nous croyons que ces activités n'ont pas lieu d'être tenues à l'intérieur d'un parc national qui est voué à la conservation et donc, on profite
150 de notre micro pour rappeler qu'il n'y a pas que dans l'agrandissement qu'on doit s'assurer de bons usages.

Je pense que ça fait le tour de la première section.

155 Au niveau de la section du design, donc comme plusieurs autres groupes en ont témoigné, l'intégration du lac La Rouche au parc national du Mont-Orford, pour nous, doit se faire. On comprend tous, le fonctionnement d'un bassin versant et, en plus des activités qui se pratiquent avec la motomarine et les tests, donc des choses qui ne sont pas encore encadrées par des lois, pour nous, c'est une aberration que cette partie, que ce lac ne soit pas inclus dans le parc, et on
160 demande à exproprier le propriétaire actuel.

Aussi, on aimerait souligner que les... on aimerait qu'il y ait une optimisation de l'agrandissement, qui est vraiment très étroit dans la longueur, plutôt dans l'axe nord-sud, et dans les principes de conservation, ce n'est pas optimum. On suggère notamment de peut-être intégrer
165 au parc le territoire entre le chemin des Bûcherons et le lac Brompton à l'est du mont des Trois-

Lacs où il y a encore des territoires inhabités, pour l'instant, et c'est peut-être le temps de le faire avant qu'il y ait de nouvelles constructions.

170 En fait, on déplore un peu le fait qu'on a une nouvelle aire protégée, en fait, à modeler, puis que les grands principes que l'on connaît, qu'on reconnaît et qui étaient difficiles à appliquer par le passé, on n'en profite pas pour faire le design. Donc, je parle notamment d'avoir un noyau strict de conservation.

175 Je crois que mes collègues de Corridor appalachien en ont parlé, mais qu'il n'y a pas de secteur de préservation extrême au parc national du Mont-Orford – il n'y en avait pas par le passé par l'existence de parcs récréation et on connaît l'historique, mais que maintenant qu'on a un peu la planche à dessin vierge, ou presque, d'appliquer un noyau de conservation stricte avec des activités en périphérie.

180 Présentement, on est face à beaucoup, beaucoup de tracés de réseaux qui sont partout, et on n'a pas de noyau de préservation extrême au coeur de l'aire protégée qui peut assurer un territoire témoin et qui peut nous faire faire un suivi dans le temps, surtout avec les changements climatiques auxquels on fait face.

185 Donc, d'avoir une préservation extrême dans le design de l'agrandissement et, pourquoi pas, ailleurs dans le parc national, pour nous, ce serait un grand gain.

190 On suggère aussi d'annexer une section au sud du parc. Dans le coin du pic des Corbeaux, il y a des territoires qui avaient été identifiés avec des vieilles forêts. On a mis une carte dans notre mémoire. Aussi, pour encadrer le chemin de la montagne avec la 112, il y a un potentiel, là encore d'agrandissement, pour améliorer la connectivité avec le fameux corridor avec les Appalaches, de l'initiative du Corridor appalachien.

195 Donc, pour nous, ces territoires-là qui sont identifiés vaudraient la peine d'être étudiés, surtout dans la connexion sud du parc.

Je pense que ça fait le tour de... donc, oui, je vous amène à notre dernière recommandation qui fait un peu le tour de tout ça, c'est-à-dire de rappeler l'importance du mandat de conservation qui est le premier des parcs nationaux et le plein air, l'éducation, la sensibilisation, c'est en second

200 lieu. Et on est d'avis qu'il faut que le parc soit fier de se doter d'un mandat de conservation qui est ferme et, pour ça, on demande que la Direction des parcs nationaux vraiment mette de l'avant les objectifs de conservation en premier lieu, et qu'ils s'occupent bien des plans de gestion des parcs nationaux et laisser à la SÉPAQ son mandat d'exécution.

205 Pour nous, la SÉPAQ exécute une vision de conservation et celle-ci doit être établie par la Direction des parcs. Et les parcs nationaux sont un outil de conservation avant tout, et pour nous, il est très primordial que ça transparaisse sans aucun doute dans tout projet, surtout dans un super beau projet comme agrandir le parc national du Mont-Orford.

210 **LE PRÉSIDENT :**

215 Merci beaucoup pour votre présentation, c'était apprécié. Écoutez, j'aurais quelques questions pour vous pour peut-être préciser, tout d'abord peut-être une précision sur la dernière recommandation que vous avez faite, juste pour bien comprendre votre proposition. Vous parlez d'exécution versus protection entre la SÉPAQ et le Ministère, qu'est-ce que vous entendez par... en fait, de rediviser les responsabilités, les rôles et responsabilités?

Mme MÉLANIE DESROCHERS :

220 C'est de bien cibler qu'avant tout, la Direction des parcs nationaux qui a la responsabilité des territoires protégés mette, avant tout, la condition de conservation du patrimoine, puis la SÉPAQ, c'est un organisme qui gère, mais on se retrouve souvent à ce que la SÉPAQ ait des idées ou... elle fait la promotion du plein air, fait la promotion des activités d'éducation, mais qui fait la promotion, qui s'assure que la conservation soit la première décision dans les plans de conservation, par exemple? Et donc, de s'assurer que la Direction des parcs nationaux ait vraiment un mot au-dessus de tout ça et que ça ne soit pas qu'un développement économique, nos parcs nationaux. Il y a vraiment une vocation de conservation qui est importante.

225 **LE PRÉSIDENT :**

230 Parfait. Merci beaucoup. Je vais revenir sur une de vos propositions ou recommandations qu'on peut lire dans votre mémoire. Vous parlez de l'utilisation d'une zone de préservation extrême, puis vous l'avez mentionné, là, en identifiant des noyaux stricts de conservation, est-ce que vous

235 avez des propositions, des critères ou même des lieux déjà que vous avez identifiés selon votre connaissance du territoire, qui seraient propices à utiliser un tel zonage?

Mme MÉLANIE DESROCHERS :

240 C'est clair que la littérature nous montre très bien qu'il faut être loin de la périphérie. Donc, dans le concept de conservation, on veut avoir un noyau au centre avec un zonage extrême autour duquel on peut avoir un zonage de conservation, un zonage d'ambiance et, ensuite, une zone tampon, dans un cas idéal.

245 Donc, un noyau de conservation se doit d'être centré dans la partie. Ici, c'est clair, c'est un défi, de par la longitude et la linéarité de l'agrandissement, mais il serait important à nos yeux que ce soit, soit une zone centrée, mais peut-être plus longitudinale, qu'il n'y ait pas aucun réseau de sentiers, aucun... on ne modifie pas, on ne donne pas accès, pour s'assurer de l'intégrité écologique puis pour s'assurer que les pressions de la périphérie n'affectent pas le centre de l'aire protégée.

250 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci. J'ai peut-être une dernière question pour vous, justement. Vous parlez du réseau de sentiers, vous avez évoqué le vélo de montagne puis d'autres activités plus à la mode, est-ce que vous avez connaissance, est-ce que vous avez fouillé un peu ce qui se faisait ailleurs ou, par exemple, des documents ou de la littérature qui indiqueraient l'impact pour avoir la pratique de ces activités-là, peut-être plus particulièrement pour le vélo de montagne parce que vous l'avez évoqué dans votre mémoire, ou peut-être des propositions pour minimiser l'impact de la pratique de ces activités?

260 **Mme MÉLANIE DESROCHERS :**

Bien, la littérature est abondante – Pierre, veux-tu embarquer?

M. PIERRE LAFRANCE :

265 Non, pas nécessairement, vas-y.

Mme MÉLANIE DESROCHERS :

270 O.K., bien, la littérature est abondante. Toute présence de sentiers affecte, que ce soit la
biodiversité ou l'intégrité du milieu, même que du motorisé, du pas motorisé, ce n'est pas si extrême,
la variabilité entre les deux. La création de corridors, la création d'érosion – avec le vélo de
montagne, on aime souvent les pentes, les pentes abruptes sont plus à risque d'érosion, il faut faire
des aménagements avec des pierres.

275 Donc, ce n'est pas sans impact. Il y a un guide de bonnes pratiques. C'est connu, je pense
bien que la Direction des parcs, si elle propose un réseau comme ça dans un parc de conservation,
va utiliser les meilleures pratiques, mais c'est important de ne pas le faire à la grandeur du territoire,
selon nous. Ce n'est pas qu'on ne veut pas de réseaux, mais pas de cartographier tout le territoire
280 qui a été ajouté par des réseaux.

M. PIERRE LAFRANCE :

285 Dans le projet d'aménagement, il y a toute une zone qui est prévue pour le vélo de montagne.
Donc, c'est un peu épeurant de voir ça. Est-ce qu'il va y avoir plusieurs sentiers là-dedans? Est-ce
qu'il y va y avoir juste une boucle, par exemple? Donc ça, c'est inquiétant un peu.

290 À titre personnel, moi, je fais du ski nordique, qu'on appelle. Ça, j'ai l'impression que c'est
une activité qui a moins d'impact sur l'environnement parce que quand il n'y a plus de neige, on
n'est plus là, que le vélo de montagne, par exemple. Mais lors de la visite, on nous a rassurés sur
l'impact du vélo de montagne, mais j'aimerais ça avoir quelque chose de plus... des données plus
précises là-dessus, là. Comment on trace ça pour que ça ait moins d'impact.

LE PRÉSIDENT :

295 Parfait, je vous remercie beaucoup pour ces précisions, Madame Lacasse-Benoît, Madame
Desrochers, Monsieur Lafrance, je vous remercie beaucoup pour votre présentation, puis je vous
souhaite un bel après-midi.

300 **Mme MÉLANIE DESROCHERS :**

Merci.

305 **M. PIERRE LAFRANCE :**

Merci à vous.

310 **M. JEAN-PIERRE MARCOUX (DM69)**

LE PRÉSIDENT :

315 Nous serions rendus à Jean-Pierre Marcoux. Je vous inviterais à l'avant. Bonjour, Monsieur Marcoux, vous pouvez vous installer. Le micro va s'ouvrir. C'est fait, voilà, il est ouvert. Donc, vous avez 15 minutes pour votre présentation, on vous écoute.

M. JEAN-PIERRE MARCOUX :

320 Alors, mon sujet c'est, mettons qu'un titre préliminaire, ça pourrait être : « Ça va mal à la shop » ou bien, plus distingué, ce serait « Péril en la demeure ». Je parle en termes, parce que je vais parler en termes de... du fait que où on est rendus dans l'éducation et dans la santé, il faudrait, d'après moi, effectuer des virages qui nécessiteraient la présence d'un parc, comme le parc du Mont-Orford, où la nature, l'accessibilité à la nature serait favorisée et son abordabilité serait favorisée, pour le plus grand nombre, par la randonnée pédestre.

325 Je ne parle pas d'une accessibilité universelle pour tous les modes de récréation, mais je favorise, je parle surtout, je vais parler surtout de la randonnée pédestre au niveau à titre d'activité – voyons, le mot m'échappe, par nervosité – extensive. C'est ça.

330 Le projet d'agrandissement du parc national du Mont-Orford est une occasion privilégiée de faire le point sur le rôle de la nature dans notre vie : sur ses bienfaits pour notre mieux-être, sur l'importance d'établir une relation conviviale et affective avec elle, sur la pertinence de développer

335 une conscience écologique grâce à la connaissance du territoire qu'habite la nature et qui nous habite parce que nous en faisons partie.

340 Pour y arriver, donc il faudrait favoriser son accessibilité et, d'autre part, il faudrait que ce soit abordable pour tous les porte-monnaie. Présentement, à près de 10 \$ pour accéder au territoire du parc, ça m'apparaît prohibitif pour une couche de la population, que ce soit des jeunes ou des plus vieux, le revenu, il y a des choix à faire à un moment donné, puis dans certains pays, c'est gratuit de pénétrer dans un parc national.

345 Ma préoccupation tient au fait qu'à un moment donné, j'ai fait un retour aux études et je suis allé en architecture du paysage puis j'ai fondé une entreprise qui s'appelait Boule Bleue qui était vouée à l'aménagement pour l'enfance et la jeunesse et la mission était d'accueillir les enfants nous succédant sur la Terre.

350 Précédemment, j'avais eu de l'argent du gouvernement québécois pour faire un travail sur ce domaine-là et j'avais identifié le ruisseau comme archétype d'un environnement propice à une éducation de l'enfance parce que l'eau étant présente, ça permet une dynamique très intéressante avec les autres éléments de la nature et donc, évidemment, les aménagements que je préconisais pour les garderies, pour les écoles et pour les parcs de voisinage, je favorisais le foisonnement d'éléments naturels plutôt que des modules ludiques préfabriqués ou des surfaces asphaltées avec des lignes dessus, là.

355 Avec le temps, force a été de constater qu'il y a eu un très lent cheminement vers cette idée que la nature soit une bonne maîtresse, donc dans une école buissonnière où on aurait des environnements où la nature était beaucoup plus présente qu'elle ne l'était à ce moment-là, ça n'a pas cheminé très rapidement.

360 Mais depuis quelques années, il y a eu récemment la Chaire de recherche en éducation de plein-air qui est née à l'Université de Sherbrooke, et il y a des organismes, comme L'Université dans la nature qui s'est développée et qui favorise l'immersion en milieu naturel.

365 Tout ce contexte-là fait qu'on arrive à l'agrandissement du parc du Mont-Orford et il y a de très beaux paysages. Puis quant à moi, le paysage peut être de deux types : les paysages où c'est la contemplation qui est de mise, donc de très grands paysages, puis c'est principalement l'organe

370 visuel qui est sollicité pour les voir, pour les apprécier; puis les petits paysages, bien, c'est quand on se promène, on trouve plein de petits endroits où la beauté est là, et non seulement la beauté, mais une nature qui nous invite à la connaître puis à se sensibiliser à ça.

375 Alors, mon propos, finalement, dans tout ce contexte-là, c'est qu'on parle, dans le document pour l'agrandissement, on parle beaucoup de grande nature, que le parc du Mont-Orford favorise l'accès à la grande nature. Et il y a de petits paysages où c'est le multisensoriel qui est favorisé, il y a des grands paysages où c'est plutôt le visuel uniquement.

380 En m'en venant ici sur l'autoroute, bien, il y avait de très beaux paysages du mont Orford, mais j'étais sur l'autoroute. Donc, les petits paysages, c'est une aventure et une expérience complètement différentes. On est entourés de nature.

385 Pourquoi se préoccuper de ça? Pour moi, il y a deux thématiques : la thématique de l'éducation et la thématique de la santé. Si on commence par l'éducation, nos enfants et les adultes sont de plus en plus envahis et dominés par une ambiance virtuelle. J'ai deux petits-enfants puis ils sont accrochés, ils font une addiction, quelque part, avec les ordinateurs et tout ce qu'il y a dans les ordinateurs comme possibilités d'aventures virtuelles.

390 Et il y a un livre qui est sorti il y a quelques années qui parlait de *Nature Deficit Disorder* où la nature n'étant pas présente, bien, les enfants ne vivent pas une expérience avec la nature très souvent, à moins que les parents soient très sensibilisés à ça et favorisent les déplacements dans ce contexte-là.

395 Et les écoles, comme j'ai dit précédemment, ne favorisent pas nécessairement le verdissement de leurs cours d'école, ne favorisent pas nécessairement des sorties à tout bout de champ parce que c'est complexe au niveau de la sécurité puis de toutes sortes de raisons. Donc, les enfants se ramassent dans une situation où ils n'ont pas un accès à la nature autant qu'ils pourraient l'avoir.

400 Si on parle d'école buissonnière, ça avait un sens en disant, bien, j'ai « fucksé » l'école, j'ai fait l'école buissonnière. Mais ça peut aussi vouloir dire, sortir de la classe, sortir de la classe, sortir de l'ordinateur, sortir de la ville et aller vers la nature.

405 Alors, le parc naturel, le parc national du Mont-Orford est très bien situé pour une – on parle de neuf municipalités qui vont être limitrophes du parc, puis si on agrandit, un cercle concentrique plus grand, bien, il y a Granby, il y a Drummondville puis Windsor, Richmond qui pourraient facilement, en très peu de temps, dépendant de l'endroit, avoir accès au parc.

410 Donc, si le contexte était que le parc était abordable pour que les écoles puissent aller dans le parc pour vivre des expériences de nature, ce serait un service à rendre à ces enfants-là pour que non seulement ces enfants-là, mais à l'humanité, parce que finalement, si on veut développer un rapport, un rapport affectif et conscient et consciencieux avec la nature, c'est important de développer notre activité avec la nature.

415 Puis plus on la fréquente, plus on l'aime. Moi, je ne connais pas personne qui dit : je vais de plus en plus souvent dans la nature, mais j'haïs ça de plus en plus souvent. Habituellement, la nature nous émeut. Et c'est peut-être plus facile de développer des résolutions de faire en sorte qu'on va protéger la nature puis on va militer en faveur de protéger la nature, si on a un rapport affectif avec la nature.

420 Et peut-être que quand on a développé ça, bien, on va peut-être militer en fonction du fait que telle école, on voudrait qu'il y ait un verdissement de cette école-là plutôt que juste de l'asphalte.

Par rapport à la santé, il y a deux formes de santé : le curatif puis le préventif. C'est deux façons de voir. Puis la santé, donc il y a la santé physique, la santé mentale, la santé psychique.

425 Le curatif, lui, c'est un peu posttraumatique, dans le sens qu'on a un problème, on va voir un médecin. Je connais du monde qui attende depuis un an pour une opération, deux ans. Il y a une problématique là.

430 Mais il y a aussi le préventif, qui est un autre aspect de la santé, c'est de faire en sorte qu'on se prenne en responsabilité, qu'on devienne responsable de notre santé puis qu'on ait des pratiques pour aller dans la nature.

435 Donc, il y a un adage qui dit : « Un esprit sain dans un corps sain », on pourrait ajouter : « dans un environnement sain. » Et un environnement sain comme celui du parc national du Mont-Orford ferait en sorte que la randonnée pédestre, comme pour l'éducation, l'aspect éducatif, la

440 randonnée pédestre devient un endroit où, c'est prouvé dans les textes du dossier du parc national du Mont-Orford, c'est à répétition, où on parle des bienfaits de la santé. J'avais déjà écrit quelque chose par rapport à cet aspect-là de la santé pour Les Sentiers de l'Estrie, puis c'est, au niveau physique, au niveau mental puis au niveau psychique, c'est un avantage que d'aller dans la nature.

445 Donc, mon propos, finalement, il est très simple, c'est de favoriser l'accès au parc le plus possible, puis pas juste l'accessibilité physique pour les gens qui sont malvoyants ou malentendants ou qui ont des difficultés de psychomotricité, mais aussi pour tout le monde qui serait susceptible de bénéficier de ce bain de forêt qu'est la fréquentation des milieux naturels.

450 J'ajouterais que la frontière nord du parc du Mont-Orford, à la frontière nord du parc du Mont-Orford, il y a le corridor de la rivière au Saumon qui mène au village de Kingsbury. Il y a des sentiers là, et il y a la possibilité de faire un arrimage avec la partie nord du parc. Et il y a deux ans, en 2021, j'ai fait un plan d'aménagement conceptuel pour ce secteur-là et j'ai découvert un potentiel extraordinaire pour, justement, l'éducation et pour le bien-être en circulant. La rivière aide beaucoup pour son dynamisme puis pour nous séduire.

455 Puis ma préoccupation, ce serait que ces deux endroits-là puissent se connecter ensemble. Puis si c'était gratuit, si les sentiers pédestres étaient gratuits de part et d'autre, bien, ça permettrait peut-être, dans un moyen terme, de faire en sorte que ces endroits-là soient fréquentés. Présentement, c'est comme en stand-by pour toutes sortes de raisons : le parc, l'agrandissement du parc, mais aussi le fait qu'il y a une réserve de biodiversité, il y a eu des transferts de propriété par rapport à Placements Bombardier, puis moi, je trouve qu'il y a un potentiel extraordinaire là, puis ce serait de valeur qu'il ne soit pas fréquenté parce qu'il y a des questions de frontière puis tout ça, 460 là.

465 Parce que la nature, elle n'a pas de frontière. La nature, elle fonctionne comme bassin versant, de toutes sortes d'autres façons qu'on peut visualiser la nature, et toutes les questions de lotissement, ça, c'est très humain, là. Puis c'est de valeur que, des fois, c'est des catégories qu'on fait ou des sections, des divisions qu'on fait dans un milieu naturel, parce qu'il y a des coins qui sont magnifiques, mais qui sont oubliés et puis donc, c'est ça.

LA COMMISSAIRE :

470 Merci beaucoup, Monsieur Marcoux, j'aurais quelques questions.

M. JEAN-PIERRE MARCOUX :

475 Oui.

LA COMMISSAIRE :

480 Dans votre mémoire, vous mentionnez la possibilité ou vous suggérez, plutôt, de jumeler les particularités de divers milieux les plus susceptibles d'être bénéfiques pour des personnes avec des déficiences, notamment des déficiences sensorielles. Puis vous mentionnez qu'il y a des endroits dans le monde où ça se fait déjà, vous parlez même d'une expérience qui dure depuis une soixantaine d'années. Est-ce que vous pourriez nous en dire un peu plus là-dessus?

M. JEAN-PIERRE MARCOUX :

485 Bien, ça se trouve à être dans le bout de Denver au Colorado. Ça fait 60 ans, approximativement 60 ans, qu'il y a des sentiers pour les personnes aveugles. Ça fait que c'est comme, il y a plein de choses qui sont faites à travers la planète, qui sont là, et qu'on apprend tout d'un coup : ah, ça existe? Puis moi, quand j'ai su que ça existait depuis 60 ans, j'ai été très surpris.

490 Puis je pense que, tu sais, on est des êtres... on a des sens, il y a monsieur Rudolph Steiner qui parle qu'on a 12 sens, il y en a d'autres qui disent qu'on en a cinq, il y a quelqu'un en Oregon qui lui disait qu'il y en avait 49, là, puis tout ça, puis il ajoutait le sens de l'humour là-dedans, bon, puis on peut... mais il reste qu'on est des êtres multisensoriels, puis c'est notre façon de
495 communiquer avec l'environnement. Puis quand on est aveugle ou qu'on a des problèmes d'ouïe, comme moi j'en ai, bien, je veux dire, on compense par d'autres sens, puis notre expérience est différente que si on avait... que si on voyait bien, pour prendre l'exemple de quelqu'un qui est aveugle.

500 Puis même, il y a des exercices qui existent, tu t'en vas dans la nature puis tu te fermes les yeux, puis tu essaies de donner de la place à tes autres sens parce que la vue, c'est un sens qui

prend beaucoup de place, puis c'est de valeur parce qu'il y a plein d'expériences extraordinaires à vivre avec les autres sens, là. Puis des ateliers qui favoriseraient ça en nature, pour les enfants, surtout, ce serait...

505

Puis il y a les adultes aussi. Il y a plein de petits vieux qui ont pris des mauvaises habitudes et ils passent leur temps à écrire des chroniques, des commentaires dans des chroniques du *Devoir*, par exemple, ils pourraient passer plus de temps dans la nature. Ça, c'est un commentaire éditorial de ma part.

510

LA COMMISSAIRE :

Merci beaucoup, Monsieur Marcoux, pour votre présentation.

515

LE PRÉSIDENT :

Merci pour votre intervention, Monsieur Marcoux, bon après-midi.

520

Mme JOHANNE MERCIER (DM41 et DM41.1)

LE PRÉSIDENT :

525

La prochaine intervention, c'est Johanne Mercier, je vous invite à l'avant. Bonjour, vous pouvez vous installer. Vous avez 15 minutes pour votre présentation, on vous écoute.

Mme JOHANNE MERCIER :

530

Je devrais avoir une...

LE PRÉSIDENT :

535 Oui, il y a une présentation qui accompagne votre intervention, vous avez juste à signaler au micro que vous voulez passer d'une diapositive ou d'une feuille à l'autre, puis ça va se faire automatiquement.

Mme JOHANNE MERCIER :

540 Je l'espère.

LE PRÉSIDENT :

545 Parfait. Inquiétez-vous pas, la technologie est là pour vous aider à 100 %.

Mme JOHANNE MERCIER :

Oui, on va espérer que ma technologie fonctionne aussi.

LE PRÉSIDENT :

550 Prenez votre temps.

Mme JOHANNE MERCIER :

555 D'abord, bonjour. Je suis ici aujourd'hui parce qu'on a un nouveau voisin, et notre nouveau voisin veut construire un stationnement à côté de notre cours, juste à l'entrée de notre maison. Alors, c'est un petit résumé.

560 La SÉPAQ veut utiliser donc le site de l'ancienne carrière – je l'appelle la carrière, en tout cas – pour y stationner 100 autos. On a essayé de figurer ce que pourraient avoir l'air 100 autos sur ce site-là, alors voici ce que 100 autos a l'air en pleine forêt. Si c'est le cas, la montagne va être défigurée. C'est l'impression que moi, j'en ai. Il n'y a aucun couvert boisé franc, c'est vrai, mais elle mériterait davantage d'être regarnie en couvert boisé et aménagement que de voir installer un parking de centre d'achats.

565

570 Il va y avoir de la poussière, ça va être un îlot de chaleur, et on met ça dans un site forestier qu'on dit... un écosystème, pardon, forestier, qu'on dit exceptionnel. Et, en plus, ça prend des usagers pour se rendre au stationnement. On ne fait pas un stationnement pour laisser les voitures là pendant trois mois, et le chemin qui est prévu pour les usagers, c'est un chemin de terre dans un secteur résidentiel.

575 Et on en a déjà parlé hier, un autre intervenant, les GPS de ce monde font circuler sur différents chemins, pas nécessairement sur celui qui a été désigné, et ça va représenter un minimum de 3 kilomètres de chemin de terre.

Et je me suis demandé : est-ce que la SÉPAQ connaît le secteur qui est voisin du parc? Ça s'appelle le secteur de la Chaîne-des-Lacs. Est-ce que la SÉPAQ s'est demandé si c'était réaliste et convenable de décider d'un site comme celui-là pour un stationnement?

580 Ça, c'est la vue qu'on a quand on arrive de randonnées en raquettes sur le pied de la montagne. Quand on arrive, ça, c'est le site de la carrière et au loin en arrière, le blanc, c'est le lac Simoneau. C'est beau. L'année prochaine, ce n'est pas ça que je vais voir, ça va être un parking de centre d'achats.

585 On s'est demandé si la SÉPAQ avait fait des études d'impact et on nous a répondu que les études étaient faites pour l'intérieur des limites du parc, pour son mandat de conservation. Je cite ce qui nous a été dit au moment où on a posé des questions le mois dernier.

590 Le parc n'est pourtant pas clôturé. Les animaux se fichent des limites du parc. Le cours de l'eau, lui aussi, il s'en fiche. L'eau coule de l'amont vers l'aval. Le parc est maintenant, si les promoteurs ne le savaient pas, dans le bassin versant de lacs voisins. Donc, très, très voisins.

595 Il y a bien sûr eu une étude d'impact sur l'achalandage automobile sur la route 220, la route qui va amener au chemin des Bûcherons et sur le parking 6, qu'on a déjà prévu en face de l'entrée Fraser, mais il n'y a pas eu d'étude d'impact sur l'augmentation exponentielle de circulation sur les résidents du secteur, les nuisances, la perte de quiétude anticipée, sur la qualité du chemin d'accès vers nos résidences. Et je signale que c'est un chemin privé et que même si on se plaignait à la municipalité de l'état du chemin, la municipalité n'a aucun pouvoir et aucune possibilité de faire quelconque réfection.

600 Et je dis une augmentation exponentielle parce que l'hiver, près de la carrière – et je vous dis, je suis voisine, donc je vois passer à peu près tout le monde –, il passe cinq véhicules par jour, et ça inclut les camions. Cinq véhicules, ce n'est pas cinq plus cinq; c'est cinq passages. Donc, ils peuvent aller et revenir ou revenir de quelque part, s'ils ont réussi à passer.

605 Donc, cinq passages par jour. Et là, ça veut dire que s'il y a 100 places de stationnement, admettons que le stationnement est plein, ce qui peut arriver, ça veut dire qu'il y aura entre 200 et 300 passages devant la maison, sur le chemin de terre, par jour. C'est pour ça que je dis « exponentiel ».

610 Actuellement, ce sont des piétons, des gens qui promènent leur chien, leurs enfants, il y en a qui ont parlé des poussettes hier, c'est le cas, il y a aussi des poussettes, il y a des vélos, il y a des gens qui font du ski de fond l'hiver, tout ça va se mélanger. Ça va devenir un peu hasardeux.

615 Il n'y a pas eu non plus d'étude d'impact sur l'augmentation de la circulation, cette fois-là sur la dégradation du chemin de terre et des autres chemins de terre – il n'y a pas juste des Bûcherons, on en a parlé hier, ça peut prendre d'autres chemins – et l'impact sur l'environnement direct de ces chemins-là. On sait pourtant que sur un chemin de terre, l'érosion libère la couche de surface, l'eau ruisselle avec les matériaux, ça finit par être transporté vers les ruisseaux. Les ruisseaux passent sous le chemin des Bûcherons, sur le côté du chemin, ensuite sous le chemin, et ça descend vers
620 les lacs.

Je ne suis pas ni limnologue ni biologiste, ni rien de ça, mais je vois passer la bouette qui coule et qui finit par ensabler le bord du lac.

625 On sait aussi que si l'achalandage augmente sur une route, l'érosion elle aussi va augmenter. Donc, l'apport en sédiments va sans doute augmenter, mais pas d'étude, on est à l'extérieur du parc.

630 Dans l'état actuel des choses, les chemins sont déjà souvent très embourbés, même à cinq passages automobiles par jour. Aujourd'hui, il y a quelques autos, il y a des 4 x 4, des quatre-roues, là, VTT qui se promènent un peu, il y a des joggeurs, des marcheurs, des chiens, des skidoos. Si j'ajoute 100 véhicules, je vais faire quoi? Et là, j'ajoute la piste cyclable et le sentier équestre. Je ne sais pas comment on va faire avec tous ces multiples usagers.

635 Mais je m'arrête de vous parler du chemin des Bûcherons parce que vous en avez déjà
entendu hier, et vous allez sans doute en entendre parler dans les deux prochains jours puisqu'on
est plusieurs à être un peu irrités par la chose, ça fait que je ne suis pas la seule à avoir fait un
mémoire.

640 Mais je me demande comment c'est arrivé. Comment ça se fait qu'on s'est retrouvé avec un
aménagement qui n'est plus préliminaire, mais plutôt final? Et le projet inclut le stationnement du
chemin des Bûcherons.

645 Monsieur le Président, hier, vous avez dit que nous sommes les experts des impacts et des
conséquences sur notre milieu. J'ai bien noté, je suis une bonne élève, je prends des notes. Alors,
aujourd'hui, je suis ici aussi pour vous dire qu'on n'a jamais été informés, qu'on ne nous a jamais
demandé ce qu'on en pensait, et si on voyait des risques ou des problèmes à l'horizon.

650 Concernant la consultation, la SÉPAQ a bien une table d'harmonisation où sont présents les
MRC, les municipalités et d'autres organismes. D'ailleurs, la mairesse du canton d'Orford préside
la table d'harmonisation depuis 2017. Je l'ai appris à ma grande surprise.

655 Il y a eu aussi des consultations ciblées – qu'on voit à l'écran, même si, malheureusement,
je n'avais pas prévu une slide pour être à si grande distance –; ce qu'on voit en encadré, ce sont
les associations qui ont été consultées. Alors, la première boîte en haut, c'est les associations de
résidents, de protection des lacs. Et la deuxième boîte en bas, je pense que ce sont les organismes,
comme la MRC, les organismes de loisirs, les clubs de ski de fond, les clubs de motoneiges.

660 Je ne vois nulle part quelque chose qui concerne la Chaîne-des-Lacs ni l'Association des
résidents de la Chaîne-des-Lacs, pas le regroupement dont vous avez entendu parler hier, mais
plutôt la RCDL, qui est une association de protection des lacs très active et très, très connue de la
municipalité. On reçoit des subventions, ils doivent nous connaître puisqu'ils votent pour qu'on
puisse recevoir des subventions pour nous aider à protéger les lacs.

665 Et il y a aussi un organisme davantage de loisirs, qui est Écosport, que je ne connais
malheureusement pas beaucoup, mais je ne l'ai pas vu ici non plus et je ne sais même pas s'ils
sont au courant de ce qui est en train de se passer.

670 Donc, il n'y a eu aucune consultation d'organismes ou de personnes de la Chaîne-des-Lacs, qui sont pourtant voisins directs, contigus du secteur mont des Trois-Lacs qui fait partie de l'agrandissement.

675 Alors, je me suis dit, si nos associations n'ont pas été consultées, n'ont pas été interpellées, même – personne n'était au courant de rien – qui aurait pu nous informer? Comment on aurait pu savoir? Qui aurait pu sonner l'alarme? Bien, j'ai commencé des petites recherches, je me suis dit, peut-être que c'est moi qui ne suis au courant de rien.

680 Alors, je suis allée sur le site de la SÉPAQ et j'ai fouillé les archives. Malgré 42 publications entre 2020 et 2023, le nom du parc Mont-Orford n'a été cité qu'une seule fois, soit en juin 22, et c'était pour faire le bilan d'une journée ornithologique. Rien sur le site de la SÉPAQ dans la partie *Nouvelles*.

685 Ensuite, je me suis dit, peut-être que la municipalité, j'en ai raté un bout, ça fait seulement cinq ans que je suis installée ici, mais peut-être que je ne m'étais pas inscrite aux infolettres assez tôt depuis mon arrivée? Alors, je suis allée fouiller. J'ai fouillé donc 26 bulletins électroniques et 337 infolettres. Donc, 363 correspondances, aucune information sur le projet d'agrandissement du parc pour les citoyens, aucune mention, pantoute.

690 Je me suis dit, si ce n'est pas la municipalité, peut-être allons voir ailleurs. Je suis allée voir le journal local qui s'appelle *Le Reflet du Lac* qui couvre la MRC Memphrémagog. Alors, je me suis dit, les journaux restent à l'affût, les journalistes cherchent de l'information, ils sont peut-être allés fouiller quelque part. Alors, oui, les journaux ont parlé du parc du Mont-Orford, ont parlé quand même pas mal de l'agrandissement.

695 Vous pouvez voir sur la slide, le nombre de fois où le parc du Mont-Orford a été... on a traité du sujet du parc du Mont-Orford. Eh bien, ça va en janvier 2023, soit à l'annonce des audiences du BAPE pour qu'on commence à entendre parler des aménagements. Et là, c'était pour nous dire qu'il allait y avoir des stationnements sur la 220 et la 222, 900 places. Mon Dieu, quelle quantité de stationnements seulement sur la route, sur les deux routes, mais encore rien sur le chemin des Bûcherons. On était pourtant en janvier.

700

705 Comme on trouve d'information nulle part, puis j'ai cherché, est-ce que les documents étaient sous scellé? Est-ce que le plan d'aménagement était considéré comme confidentiel? Est-ce que le Ministère ou la SÉPAQ a demandé aux municipalités qui ont été supposément consultées de ne pas les diffuser, puisqu'aucune information, aucune, aucune n'a percolé – pour encore reprendre nos expressions, que je commence à aimer beaucoup.

710 Il semble y avoir un paradoxe entre avoir une démarche – et là, je cite le document d'information : « Une démarche d'information et de consultation pour favoriser l'acceptation sociale » et ne rien diffuser, ne rien laisser filtrer vers les citoyens.

En plus de quatre ans de travail de planification, d'acquisition, de consultation, de rencontres, de présentation de projet, il n'y a rien qui est venu aux oreilles des citoyens d'Orford.

715 Donc, même si la SÉPAQ a eu plus que 15 ans pour travailler le projet; même si les municipalités sont informées parce qu'elles siègent sur la table d'harmonisation et on leur a individuellement présenté le projet partiel; même si la SÉPAQ a négocié une servitude de passage sur des chemins privés il y a de cela plus de trois ans, elle aurait eu le temps d'en informer ses nouveaux voisins – j'insiste sur le mot « voisins » – avec qui elle partage un même chemin d'accès. Elle n'a pas souhaité le faire, malgré que des drapeaux rouges avaient déjà été levés dans les autres secteurs concernant l'achalandage et l'impact sur les chemins.

720 La SÉPAQ aurait eu aussi le temps de faire des études sur l'impact de cet achalandage sur l'environnement autour d'elle. Il y a quelqu'un qui a dit – je crois que c'était madame Marchand, pour ne pas la nommer, mais comme elle a été citée par un journal, elle ne m'en voudra probablement pas – que le parc n'est pas une bulle; il vit dans un environnement et ce qui se fait à l'intérieur ou à l'extérieur a un impact sur l'autre. Elle a raison, le parc n'est pas une bulle.

725 Il y a pourtant d'autres citoyens qui ont eu de l'information, qui ont été consultés et qui ont été entendus, du moins – c'est ce que j'ai constaté hier – du moins de manière partielle. Parce que j'ai aussi entendu le monsieur du lac Montjoie hier, il semblerait qu'ils ont été écoutés et entendus, mais peut-être que les plans n'allaient pas nécessairement dans le sens qu'il aurait souhaité.

730 Donc, à Racine, la SÉPAQ aurait modifié, d'après ce que je comprends, le plan, et déplacé le chemin d'accès à ses installations à cause d'un projet de nouvelles résidences au lac Montjoie,

735 comme je viens de le mentionner. À cause de nuisances qu'allait apporter la hausse d'achalandage automobile, on a mis une mesure d'atténuation qui s'appelle le transport collectif, une navette électrique.

740 Au lac Miller, les résidents ont craint l'achalandage sur leur lac et sur le chemin, et la SÉPAQ aurait reculé et ne donnerait pas accès à leurs usagers.

Nous, les résidents de la Chaîne-des-Lacs, n'avons eu que six semaines pour réagir, analyser, nous réunir et tenter de nous faire entendre.

745 Alors, le stationnement P-5 sur le chemin des Bûcherons qui est un chemin de terre, résidentiel et pas une voie publique, n'ayant pas été informés, n'ayant pas été consultés, on ne peut pas être considérés avoir accepté quelque chose qu'on n'a pas su, même si personne n'a dit qu'on n'était pas content.

750 Nous croyons que le... mon temps est fini?

LE PRÉSIDENT :

Non, pas du tout, c'est quelqu'un dans la salle qui avait oublié de fermer son cellulaire.

755

Mme JOHANNE MERCIER :

Il veut juste me stresser. Merci beaucoup.

760 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va. Vous pouvez reprendre.

Mme JOHANNE MERCIER :

765

Il faut que je respire. Alors, nous, on croit – puis je dis « nous » parce que je ne suis pas toute seule, même si c'est un mémoire individuel, je partage les mêmes idées que pas mal de personnes

770 du coin – on croit que le stationnement et l'achalandage automobile sur les chemins de terre ne respectera pas l'environnement que la SÉPAQ doit pourtant protéger.

On croit qu'il va nuire aussi à la quiétude des résidents, nuire à l'exercice aussi de notre droit d'accès à nos résidences, sans risquer un accident ou un bris important à cause de la détérioration supplémentaire des chemins.

775 On ne veut pas de ce stationnement dans notre secteur résidentiel. Avec les informations dont nous disposons, on ne rejette pas actuellement l'aménagement d'une aire d'accueil dans l'ancienne carrière; on rejette le moyen de transport pour y arriver.

780 On croit qu'une alternative doit être proposée. Certaines vous ont peut-être déjà été proposées ou vont l'être durant cette période d'audience. Nous croyons aussi qu'il aurait été plus simple et plus productif de travailler en collaboration plus tôt dans le processus.

785 On a vu aussi, dernièrement, le dernier document que le Ministère – je ne sais pas si c'est le dernier parce que je n'ai pas regardé depuis hier, là, j'ai pris un *break* il était tard – le dernier document que le Ministère a versé en réponse à la question 9 :

« Les audiences publiques sont le moyen identifié pour entendre et tenir compte de l'avis des citoyens qui n'auraient pas été captés par les autres consultations. »

790 Ce serait donc ici la place que nous réservaient le Ministère et la SÉPAQ. Donc, nous gardons espoir que nos revendications seront écoutées.

LE PRÉSIDENT :

795 Merci beaucoup, Madame Mercier, c'est parfait, dans le temps. Vous pouvez prendre...

Mme JOHANNE MERCIER :

800 Comme si je m'étais minutée.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Vous pouvez prendre une grande respiration.

805

Mme JOHANNE MERCIER :

Ah, c'est mieux pas.

810

LE PRÉSIDENT :

Je vais vous poser quelques petites questions de précision parce que, bon, votre mémoire, on l'a lu, il va être rendu disponible aussi, comme je le disais précédemment, sur le site Web du BAPE. Vous avez évoqué Écosport. Bon, j'ai compris que vous ne connaissiez pas beaucoup l'organisme, là, mais est-ce que vous savez un peu dans quel domaine ils œuvrent ou quel est leur rôle dans votre secteur?

815

Mme JOHANNE MERCIER :

Oui. En fait, c'est des gens qui préconisent la pratique sportive, ski nautique, bateaux à moteur. Ils partagent moins la lenteur et la tranquillité, et un peu plus les activités plus sportives. Donc, c'est deux visions, disons, de l'usage des lacs.

820

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci pour la précision.

825

Mme JOHANNE MERCIER :

Je pense qu'un peut ne pas exclure l'autre, mais...

830

LE PRÉSIDENT :

Non, c'était surtout sur ce qu'était l'organisme, mais merci beaucoup de cette précision.

835

J'ai une deuxième question qui est en lien directement avec votre mémoire par rapport aux démarches qui ont été faites, autant au niveau de l'information que de la consultation. Je vais y aller plus du côté consultation parce que c'est un peu ce que vous dites dans vos recommandations.

840 Est-ce que vous avez une suggestion d'une façon de faire ou de médium à utiliser, parce que là, vous en avez présenté quelques-unes, selon l'inventaire que vous avez fait, mais est-ce que vous avez des suggestions sur la façon que le Ministère pourrait travailler avec votre organisme?

Mme JOHANNE MERCIER :

845 Dans l'avenir ou dans le passé?

LE PRÉSIDENT :

850 On regarde vers l'avenir.

Mme JOHANNE MERCIER :

855 Dans l'avenir. Quand je vous ai entendu poser la question hier à d'autres organisations, j'ai préparé une réponse. Est-ce que vous me permettez de la lire? Parce que je *shake* encore.

LE PRÉSIDENT :

860 Oui, allez-y.

Mme JOHANNE MERCIER :

865 O.K. D'abord, que le Ministère teste ses idées avant d'arriver avec un projet canné. Je pense qu'on a besoin de trois lieux de discussion parce que quand il y a trois grandes catégories d'impacts.

D'abord, avec la municipalité d'Orford, qui pourront parler pour eux-mêmes, mais je suis citoyenne d'Orford, je paie mes taxes à Orford, je pense que la municipalité d'Orford devrait être entendue sur tout ce qui concerne les impacts de l'achalandage, sur l'entretien des chemins – j'insiste « des chemins », parce qu'il n'y aura pas juste Bûcherons qui va être affecté, il y en a

870 d'autres, tous les autres sont en terre aussi, puis ils sont aussi municipaux – et devrait être aussi consultée et devrait travailler sur un montage financier, sur la signalisation et les enjeux liés à la circulation.

875 Je pense qu'un deuxième groupe devrait être avec les citoyens locaux, les résidents, sur l'impact de l'achalandage des automobiles, des nuisances, des enjeux de cohabitation et tous ces enjeux-là sont déjà mentionnés dans le mémoire commun, je pense qu'ils ont été amplement détaillés.

880 Et un troisième groupe, à mon avis, c'est avec le groupe RCDL, qui est l'Association des riverains, sur tous les impacts sur l'environnement des lacs, le drainage des chemins, les barrières à sédiments, et cetera. Je pense que ces trois groupes-là devraient être consultés.

885 Et la manière de consulter, je pense qu'une première étape, une première rencontre devrait être pour écouter toutes les contraintes de tout le monde, c'est-à-dire les trois groupes, avec l'esprit ouvert, un peu de souplesse.

La deuxième visite pourrait être pour tester des idées, les solutions, toujours avec les trois groupes, et qu'on entende et qu'on reçoive le feedback qu'on pourrait leur donner.

890 Et, *at minima*, une troisième rencontre qui serait la présentation du projet plus final, qu'on espère serait acceptable pour tout le monde, à la fois sur le plan financier pour la municipalité, pour les résidents locaux, pour les lacs, pour...

895 Alors, trois grandes catégories d'impacts puis au moins trois rencontres, visites, avec une ouverture de le faire.

LE PRÉSIDENT :

900 Je vous remercie beaucoup pour votre intervention, pour la réponse à notre question. Je vous souhaite un bon après-midi.

Mme JOHANNE MERCIER :

Merci.

905

M. BENOIT BAZOGE (DM45 et DM45.1)

910

LE PRÉSIDENT :

La prochaine intervention, il s'agit de Benoît Bazoge que j'inviterais à l'avant. Bonjour, Monsieur Bazoge.

915

M. BENOIT BAZOGE :

Bonjour, Monsieur Morissette.

920

LE PRÉSIDENT :

Vous avez 15 minutes, on est là, on vous écoute.

925

M. BENOIT BAZOGE :

Alors, Monsieur le Président, Madame la Commissaire, merci beaucoup de nous donner l'occasion d'exprimer notre vision du projet.

930

Alors, tout d'abord, le projet nous paraît extrêmement politique – quand je dis « nous », je parle évidemment en mon nom parce que c'est une présentation individuelle, mais je suis membre du RRCL dont on a parlé hier, donc du Regroupement des résidents de la Chaîne-des-Lacs. Et ce que j'aimerais en fait vous mentionner, c'est qu'on est préoccupés par cette existence, ou ce projet d'installation du stationnement au bout des Bûcherons, de 100 places dont ma conjointe vous a parlé il y a quelques minutes.

935 Mais ce qu'il faut bien comprendre, c'est qu'on n'est pas contre l'accès numéro 5; on est
contre le stationnement. Et je pense qu'il faut faire une grosse différence entre les deux. Donner
accès au maximum de gens à des activités qui partiraient de cet endroit-là est une chose positive
et qui ne dérange à peu près personne.

940 Le problème, c'est de mettre un stationnement de centre d'achats, pour reprendre les propos
déjà dits. 100 places, c'est considérable. On ne parle pas de cinq ou dix places, mais d'un grand
volume. Donc, ça a un impact évidemment sur le site qui est de toute beauté, mais également sur
la circulation.

945 Alors, je ne vais pas revenir sur ces inconvénients dont, je pense, vous avez compris la
teneur, j'aimerais me mettre dans un mode solution et vous présenter quelque chose de positif,
j'espère, qui a été un peu rapidement évoqué à la première période des audiences. J'ai moi-même
posé la question de savoir s'il y avait d'autres alternatives qui avaient été proposées, pensées,
réfléchies, et j'avais suggéré la proposition de la navette électrique pour alimenter ce secteur du
950 mont des Trois-Lacs, et en particulier ce que j'appelle l'accès numéro 5, pour différencier du
stationnement numéro 5.

Alors, qu'est-ce que ce projet? Bien, c'est en fait – la navette existe déjà pour le secteur
Montjoie, pourquoi ne pas faire exactement la même chose pour le secteur des Trois-Lacs? Ça me
955 paraît un compromis qui est très acceptable parce que ça répond à toutes les nuisances qui ont été
évoquées, donc le danger de surface des chemins qui ne sont pas praticables, et cetera, mais en
même temps, c'est simple à mettre en place, pour la SÉPAQ, et c'est sans aucun coût.

Alors, pourquoi on en est arrivé à ça? Et, bien sûr, ce n'est pas nous qui en avons eu l'idée,
960 c'est la SÉPAQ elle-même ou le Ministère, je ne sais pas, de proposer cette navette et ça nous
paraît être une excellente suggestion de le faire également pour ce secteur-là.

Alors, mon propos c'est de vous montrer – bon, j'ai déjà orienté mon objectif, c'est de vous
montrer qu'on va vers une navette, c'est ma proposition, mais j'aimerais vous montrer pourquoi et
comment, donc de rentrer dans un détail très concret et même faire quelques calculs avec vous.
965

Alors, est-ce qu'on peut passer à la première *slide*, s'il vous plaît? La première diapo vous
montre une carte, une carte de la région avec donc le lac Montjoie à droite et puis le mont des Trois-

970 Lacs à gauche, et vous avez deux circuits, un en bleu et un en rouge, qui vous expriment finalement l'itinéraire que doit suivre la navette.

975 On va parler de Montjoie d'abord, donc c'est la ligne bleue qui va de A à B. Donc, elle part du P-6, c'est le nouveau stationnement qui sera implanté au nord de la 220, en face du lac Fraser, et ce circuit, donc A-B qui est sur la carte, c'est un circuit de 11 kilomètres et qui prend huit minutes en véhicule routier. Bon, ces distances proviennent de mon odomètre. Donc, je décline toute responsabilité sur la précision, mais ça a été fait plusieurs fois et ça a été fait en hiver. Je le précise parce que ça veut dire que la circulation n'est pas forcément la meilleure, et ça a été fait aux vitesses autorisées. Donc, 11 kilomètres, 8 minutes.

980 Et en rouge, vous avez également un autre segment qui est le A-C. A, c'est toujours le P-6, qui est le point de départ du nouveau stationnement, et le C, c'est l'accès numéro 5, donc la carrière que vous avez vue en photo tout à l'heure, qui est donc le point d'arrivée.

985 Alors, cette section rouge a une particularité, c'est qu'elle est plus difficile que la partie bleue, parce que c'est essentiellement du chemin de terre, comme ça a été mentionné, et non pas la 220, mais la distance est très courte. On parle de 4 kilomètres. Il y a un kilomètre du P-6 à l'entrée des Bûcherons et il y a 3 kilomètres du début des Bûcherons jusqu'au stationnement ou à l'arrivée de la navette.

990 Alors, ça représente donc 4 kilomètres en tout pour sept minutes en été, et ça représenterait huit minutes en hiver, parce qu'on serait obligés de contourner le chemin des Bûcherons sur sa partie sud, puisque c'est une section qui n'est pas déneigée, et donc, on rajoute à peu près une minute.

995 Donc, moi, j'ai pris le pire, si vous voulez, dans mes calculs. Donc, dans les deux cas, on parle de huit minutes pour faire de P-6 à Montjoie ou pour faire de P-6 à accès numéro 5.

1000 Alors, la proposition que je vous fais, c'est d'avoir un accès à l'entrée numéro 5. Vous voyez que l'aspect positif de ma recommandation, c'est qu'on ne veut pas enlever l'accès aux randonneurs, aux cyclistes à cet accès, c'est simplement le stationnement qui est mis en cause. Et donc, évidemment, si on a une navette qui fait ses allers-retours, il n'y a pas d'automobiles du tout

qui circulent sur ce circuit-là à part, bien entendu, bien, les véhicules de service de la SÉPAQ et la navette.

1005 Alors, l'avantage, c'est qu'on donne accès à à peu près 90 randonneurs par jour, et je vais
revenir sur ces 90 dans quelques instants, parce que ça dépend évidemment du type de véhicule
qu'on utilise. Ça permet de respecter l'environnement, en particulier les animaux, les
ruissellements, les sédiments dont vous avez déjà entendu parler, donc je vais y aller assez vite là-
dessus, la sécurité des résidents, parce que les chemins sont difficiles. Ça permet la cohabitation,
1010 parce qu'il n'y a plus de 100 véhicules – bien sûr, c'est au pire. Enfin, au pire, pas tout à fait, parce
que le taux de roulement d'un stationnement, ce n'est pas forcément un par jour, ça peut être plus
que ça.

1015 Je vous rappelle qu'il y a des marcheurs, il y a des vélos, il y a des quatre-roues, il y a des
skidoos. Comme c'est un chemin privé, on ne peut pas et on ne pourra pas empêcher ce type de
véhicule de continuer à utiliser ce chemin-là.

1020 L'avantage également, s'il y a une navette, c'est d'avoir un chauffeur qui est bien sûr le même
de jour en jour et qui connaît le chemin. Donc, lui-même pourra faire attention aux angles, aux
pentes et, évidemment, à la cohabitation dont je viens de vous parler.

1025 Bon, ça évitera de détériorer le chemin, bien entendu. Ça n'entravera pas la circulation locale,
parce qu'on parle de décupler à peu près la circulation qu'il y a aujourd'hui. Ça évitera les
débordements, parce que s'il y a un stationnement et qu'il est plein, il y aura des gens qui vont
stationner sur le chemin. Il y en a qui ne respecteront pas la vitesse. Il y aura des files de voitures
et éventuellement des accidents.

1030 Et pour votre information, il y a eu un accident il y a encore une semaine dans le chemin de
la Rive, qui est octogonal par rapport au chemin des Bûcherons, toujours parce que les gens
s'engagent dans un chemin qui n'est pas praticable et ils sont face au problème. Donc, ils appellent
les secours et, bien sûr, ça préserverait donc la quiétude du secteur parce qu'on aurait peut-être
trois, quatre navettes par jour, plutôt que 100 ou plus véhicules.

1035 Alors, encore une fois, j'ai essayé de tester le réalisme de mon option puis je suis allé voir
qu'est-ce qui existait comme navettes.

1040

Alors, j'ai entendu dans les audiences au mois de février qu'on s'orientait vers une navette électrique de fabrication québécoise. Alors, je pense qu'il n'y en a pas beaucoup, alors je suis allé voir qu'est-ce que LION fabriquait. Je me suis arrêté sur un des modèles, et ce n'est peut-être pas celui que la SÉPAQ a en tête, mais il fallait bien en choisir un, donc j'ai pris une navette – vous avez des chiffres qui sont entourés.

1045

Celle qui a été prise, c'est le type M, c'est une navette de 31 places et qui a 240 kilomètres d'autonomie. Donc, ces deux chiffres-là sont importants parce que c'est de ceux-là dont dépendent les calculs que je vais vous faire dans quelques instants.

1050

Alors, 240 kilomètres d'autonomie. Évidemment, c'est un véhicule électrique. En hiver, ça n'a pas exactement la même autonomie. Dans certains cas, on devra peut-être faire un demi-tour supplémentaire, je ne le sais trop, donc j'ai fait mes calculs sur 180 kilomètres d'autonomie, qui représente 25 % de marge de manoeuvre dans mes calculs.

1055

Alors, si on va, oui, dans la diapo suivante, j'ai essayé de voir qu'est-ce qu'on faisait en termes d'horaire et en termes de fréquence de navette dans d'autres parcs de la SÉPAQ. Alors, mon intérêt s'est porté sur le parc national de la Gaspésie où il y a également des navettes. Je ne pense pas que ce sont des navettes électriques, mais il existe des navettes, et vous voyez les horaires, c'est entouré en rouge ici – c'est peut-être un peu petit pour ceux qui regardent –, mais essentiellement, les navettes circulent de 10 h à 12 h pour l'aller et, au retour, en fait, on parle de retours réguliers. Donc, je ne sais pas ce que ça veut dire « réguliers », est-ce que c'est aux 30 minutes ou aux heures, je n'en sais rien.

1060

Vous remarquez également que sur le document, il est précisé qu'il faut réserver la navette. Donc, ce n'est pas un libre-service. Il faut dire quand on la prend et la principale raison, c'est pour s'assurer que tout le monde puisse revenir, évidemment. Donc, on sera exactement dans la même situation pour Montjoie ou pour le secteur des Trois-Lacs, il faut que les gens qui partent puissent revenir.

1065

Alors, j'ai donc ces deux éléments avec moi, j'ai un horaire. Vous voyez que c'est de 10 h à à peu près 16 h. C'est ça, les horaires de cette navette-là, et puis j'ai 180 kilomètres d'autonomie.

1070

Donc, si on peut aller à la diapo suivante, je vais vous montrer que finalement, qu'on desserve Montjoie ou qu'on desserve Montjoie et Trois-Lacs en même temps ne fait pas une grande différence. C'est ça, mon objectif.

1075

Alors, vous avez sur la partie haute de cette diapo, des horaires pour Montjoie uniquement. Sachant que je ne peux pas dépasser ces 180 kilomètres sans avoir une recharge, et la recharge prend un certain nombre d'heures, donc je n'ai pas considéré ça dans le calcul – j'explique pourquoi dans le rapport, vous pourrez le voir – et donc, on s'aperçoit que pour Montjoie, on peut avoir une fréquence d'environ 30 minutes; entre 10 h et 16 h, on peut avoir donc quatre navettes qui s'en vont vers Montjoie et l'après-midi, évidemment, quatre navettes qui viennent rechercher les gens pour les ramener.

1080

Et on respecte les contraintes. On a donc environ, enfin, oui, 90 personnes qui peuvent aller... il y a quatre possibilités... attendez, ce n'est pas 90, mais c'est 120 dans le cas de Montjoie, donc qui peuvent se déplacer à Montjoie.

1085

La deuxième partie de la diapo montre qu'est-ce qui se passerait si on ajoutait une destination, donc le mont des Trois-Lacs. Donc, la carrière dont on a parlé tout à l'heure. Alors, ça obligerait à diminuer, effectivement, le nombre de navettes, mais en fait, ça diminue le nombre de deux. Donc, on passe de huit navettes, huit circuits – je ne sais pas comment les appeler, hein, il y a une seule navette, mais il y a quatre allers-retours ou trois allers-retours.

1090

Donc, dans le cas du tableau en dessous, on s'aperçoit qu'on est capable d'aller à Montjoie ou aux Trois-Lacs, les deux destinations, toutes les heures, à raison, donc de trois voyages le matin et trois voyages l'après-midi.

1095

Donc, le fait de rajouter les Trois-Lacs n'enlève que deux trajets à Montjoie. Donc, ça me paraît une solution qui est assez réaliste et qui est, finalement, peu d'inconvénients pour Montjoie, d'autant que je vous le rappelle, il faut réserver pour prendre ces navettes. Donc, c'est tout à fait possible d'y aller quand même.

1100

Alors, il y a également – la diapo suivante, s'il vous plaît – j'ai rajouté une autre destination. Vous l'avez peut-être vue dans le graphique tout à l'heure, j'en ai peu parlé, mais mon collègue Nicolas, qui a présenté hier, a proposé une solution alternative au stationnement P-5, c'est de faire

un stationnement au sud de Bûcherons, là où il n'y a aucune résidence à l'heure actuelle. Et ça, vous l'avez sur la carte, c'est le A-B puis le B-C, dont j'ai rapidement passé tout à l'heure.

1105 Donc, j'ai rajouté également une troisième destination, si je peux dire. Donc, Montjoie, le stationnement alternatif sur le bas de des Bûcherons, au coin de la 220, essentiellement, et également la carrière. Et on s'aperçoit qu'il est tout à fait possible d'insérer également cette destination supplémentaire pour une raison très simple : c'est directement sur le chemin pour aller à la carrière, donc c'est simplement un arrêt de plus.

1110 Le temps de différence, c'est le temps d'arrêt pour faire descendre les gens et pour faire monter les gens, c'est tout. Et on s'aperçoit que ça ne change pas la fréquence du circuit. On peut faire donc six allers-retours, enfin trois allers et trois retours à raison d'un par heure sur la journée. Donc ça, c'est de 10 h à 16 h.

1115 Dans le rapport que vous avez probablement lu, j'ai envisagé une autre option que je ne présenterai pas ici, mais c'est d'avoir deux navettes, parce que je ne connais pas les intentions de la SÉPAQ, est-ce que c'est une ou deux. Avec deux navettes, évidemment, bien, ceci se démultiplie et donne la possibilité d'augmenter les heures, donc de partir plus tôt le matin et de revenir plus tard le soir ou d'avoir une fréquence aux demi-heures plutôt qu'aux heures.

1120 Alors, la *slide* suivante, c'est un peu ma conclusion ou ma proposition finale. Plutôt que de faire un stationnement de 100 places dans la carrière, pourquoi on n'en ferait pas un aménagement pour l'arrivée de randonneurs ou de cyclistes ou le départ.

1125 Alors, vous avez ici une image prise sur Google Map, vous vous apercevez que – bien, tout ça est à l'échelle, évidemment, ce n'est pas moi qui l'ai fait, c'est Google – vous avez une zone hachurée sur la partie nord-ouest, nord-est, pardon – vous la voyez? Ça, c'est la zone escarpée. Parce qu'on a tendance à ne pas trop le voir par une photo prise d'avion, mais la carrière, en gros
1130 la moitié, est toujours très pentue, elle n'est pas dégagée. Donc, il faudrait, s'il y avait un stationnement, la dynamiter.

 Donc, mon idée, c'est de ne pas toucher à la carrière et de conserver cette paroi et d'installer, en haut de cette paroi, une plateforme pour voir le lac Simoneau, dont vous avez vu une photo à la

1135 présentation précédente, parce que c'est une vue absolument magnifique. Ce serait vraiment
dommage d'y mettre des autos parce qu'on ne verrait que ça.

1140 Alors donc, cette partie escarpée, je n'y touche pas à part de mettre une plateforme. La partie
sud-ouest, bien, je mets les tables de pique-nique, comme c'est prévu dans le projet de la SÉPAQ,
c'est une très bonne idée. Les toilettes, je les ai agrandies un peu pour faire une aire de repos, donc
peut-être avec un abri pour la pluie éventuellement, mais essentiellement c'est la même chose, en
un peu plus grand que ce qui était proposé.

1145 J'y rajoute également des bornes pour vélos électriques.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bazoge, vous avez écoulé le temps que nous avons alloué.

1150 **M. BENOIT BAZOGE :**

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

1155 Vous pouvez conclure, mais rapidement en moins d'une minute, s'il vous plaît.

M. BENOIT BAZOGE :

1160 Très bien. Et vous voyez en bleu, bien, la navette qui pourrait accéder, donc, et tourner à
l'intérieur de la carrière pour pouvoir repartir dans l'autre sens.

1165 Alors, la conclusion de ça, bien, je pense que tout le monde y trouverait son compte, y compris
la SÉPAQ, qui respecterait sa mission. Elle préserverait l'environnement, il y aurait une aire
d'accueil pour les randonneurs, il n'y aurait pas de nuisance pour les résidents, on aurait une forme
de moral écologique en n'amenant pas des automobiles en plein milieu d'une forêt et, surtout aussi,
ça simplifierait – et ça, je le dis vraiment pour la SÉPAQ, ça simplifierait beaucoup la relation qu'elle

va devoir avoir avec un propriétaire privé d'un chemin, ce n'est pas facile, la municipalité le sait déjà. Alors, je pense que c'est gagnant pour tout le monde. Merci beaucoup.

1170

LA COMMISSAIRE :

Merci beaucoup, Monsieur Bazoge, pour votre présentation et pour votre effort de simulation de circulation de navette.

1175

J'aimerais revenir sur peut-être d'abord, sur un des avantages que vous mentionnez, c'est éviter de mettre le chemin à niveau. On nous a beaucoup dit que le chemin était très mauvais, particulièrement au dégel, est-ce que le modèle de navette – je ne sais pas si vous avez poussé jusque-là votre analyse, mais est-ce que le modèle de navette que vous avez retenu pourrait circuler en toutes saisons de façon sécuritaire sur le chemin des Bûcherons?

1180

M. BENOIT BAZOGE :

Alors, je m'attendais à la question, bien entendu. La navette est en fait un peu moins lourde qu'un camion de vidange.

1185

LA COMMISSAIRE :

D'accord.

1190

M. BENOIT BAZOGE :

Et nous avons les vidanges à toutes les semaines qui arrivent jusque-là, puisque c'est une zone résidentielle. Moi-même, elles sont évidemment prises à chaque semaine. Je vous rappelle qu'on a à la fois des vidanges, du recyclage et du compost. Donc il y a trois camions qui passent et qui accèdent à cet endroit-là. Il y a également le camion de déneigement qui fait son demi-tour dans la carrière pour repartir dans l'autre sens, puisque juste après la carrière, c'est fermé complètement pendant l'hiver.

1195

Alors, si un camion plus lourd passe déjà, j'imagine que la navette le pourra également. Il vaut mieux avoir six navettes, enfin six avec les retours...

1200

LA COMMISSAIRE :

Passages.

1205

M. BENOIT BAZOGE :

... six circuits, comme je vous l'ai mentionné, plutôt que 100 véhicules qui vont faire 200 allers-retours. Peut-être, même si ça pèse le double ou même le triple, la fréquence était tellement

1210 moindre, il n'y a pas de comparaison à mon avis.

LA COMMISSAIRE :

D'accord. Et j'aurais une autre petite question, qui n'est pas du tout mentionnée dans votre

1215 mémoire, mais comme vous êtes un résident du secteur, il y a un stationnement, je crois, qui est municipal, qui a l'air tout à fait récent au coin des Nénuphars et... bon. Est-ce qu'à votre connaissance, ce stationnement-là est très utilisé?

M. BENOIT BAZOGE :

Alors, ça dépend beaucoup du moment. Évidemment, en weekend et en saison, oui.

1220

LA COMMISSAIRE :

Oui.

1225

M. BENOIT BAZOGE :

Je l'ai déjà vu plein. En fait, il alimente essentiellement le mont Chauve, parce qu'il est au

1230 coin de Nénuphar et de la 220, juste en face de l'entrée pour partir au mont Chauve. C'est également un stationnement qui sert à desservir le sentier de l'Estrie, qui part à proximité de ce stationnement, qui traverse – disons que je prends des terrains qui sont toujours possédés par les mêmes propriétaires qui possèdent Bûcherons – qui arrive à Bûcherons et qui permet de continuer jusqu'au mont des Trois-Lacs.

1235

À l'heure actuelle, si vous prenez *All Trails*, les cartes donc de circuit, vous allez le voir, direct; c'est lui qui part de Nénuphar et qui va directement au mont des Trois-Lacs.

LA COMMISSAIRE :

1240

Je vous remercie beaucoup. Merci pour votre présentation, bon après-midi.

LE PRÉSIDENT :

1245

Merci beaucoup, Monsieur Bazoge, bon après-midi.

LE PRÉSIDENT :

1250

Écoutez, je vous rappelle que le registre est toujours ouvert pour ceux et celles qui voudraient s'inscrire pour des interventions spontanées, que vous soyez ici en salle ou que vous soyez en ligne, donc je vous invite à le faire si vous avez envie d'intervenir.

1255

Je remercie les interventions que les personnes qui sont intervenues précédemment, nous en sommes rendus à la pause, donc la commission va aller s'aérer les esprits, je vous invite à en faire de même et nous serons de retour dans 15 minutes. Merci beaucoup.

1260

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
M. JEAN-PIERRE PANET (DM70)

1265

LE PRÉSIDENT :

1270

Donc, rebienvvenue. La commission va reprendre ses travaux. Vous pouvez vous asseoir, on va reprendre. Je vous informe que le registre pour les interventions spontanées est maintenant fermé, nous allons le laisser ouvert que pour les rectifications, s'il y a lieu.

1275

Donc, nous sommes déjà prêts pour une prochaine intervention, j'inviterais Jean-Pierre Panet à l'avant, s'il vous plaît. Bonjour, Monsieur Panet. Vous avez 15 minutes pour votre présentation, on vous écoute.

M. JEAN-PIERRE PANET :

1280

Merci. Bonjour, Monsieur le Président, Madame Paul. Bonjour à tous. Ce projet est souhaitable et important, car près de 60 % des Québécois sont à moins d'une heure et demie de voiture du parc du Mont-Orford, ce qui en fait un parc très accessible.

1285

J'aimerais remercier toutes les personnes des différents ministères, organismes, entreprises qui ont travaillé à la réalisation de ce projet, principalement les gens de la SÉPAQ et du ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Je vous présente quelques idées pour bonifier le projet afin d'augmenter l'accessibilité du parc.

1290

Comme vous pouvez le voir sur ces photos prises sur le sentier du mont Chauve l'été dernier, nous constatons que l'érosion a fait son œuvre et que plusieurs sections des sentiers du parc présentent un risque pour la sécurité des usagers.

1295

Parce qu'il n'y a pas d'aménagement, l'érosion se développe et à cause de l'accumulation d'eau sur les sentiers, les usagers quittent le sentier principal et créent de nouvelles zones d'érosion, comme le dessin qu'il y a entre les deux photos.

1300 La photo de gauche a été prise près d'une semaine après la dernière pluie et l'eau y est encore présente à cause du mauvais drainage. Faire un sentier demande quatre étapes : une étape de planification, conception avec la production de plans effectués par des aménagistes, techniciens architectes paysagistes et, dans certains cas, ingénieurs. Par la suite, il s'ensuit une période de travaux et, finalement, un plan d'entretien doit être élaboré.

1305 À l'exception de quelques ponts bâtis sur des ruisseaux importants, les aménagements dans les sentiers actuels du parc sont inexistants et on a l'impression que les sentiers ont été faits par une personne qui a installé des balises et qui comptait sur le passage des usagers pour faire le sentier.

1310 Lors de ma dernière sortie au mont Chauve, j'étais accompagné par une personne qui a fait une chute en marchant et s'est fait mal au poignet. On voit avec l'érosion, toutes les racines qui peuvent constituer des dangers.

Devant moi, un peu plus tard, un touriste allemand d'une cinquantaine d'années a chuté tête première dans un buisson. Il aurait pu être blessé à l'œil.

1315 Il est important que les sentiers actuels et ceux prévus au projet soient aménagés. Je vous suggère aussi la construction d'une tour d'observation sur le sommet du mont Chauve à l'instar des deux nouvelles tours prévues dans l'agrandissement du parc.

1320 La signalisation actuelle dans le parc est problématique. Par exemple, sur la photo de droite, si vous suivez les indications pour aller au refuge le Castor, vous n'y parviendrez jamais, car cette affiche correspond à la signalisation d'été. J'ai suivi les indications affichées sur la carte de randonnée alpine sur la gauche, et j'aurais pu être frappé par de la machinerie à cause de mauvais renseignements.

1325 Au centre, on voit une piste fermée, mais le jour que la photo a été prise, la piste était ouverte. Les balises marquant les sentiers se confondent avec les arbres et ne sont pas assez nombreuses et devraient être d'une couleur voyante et réfléchissante.

1330 Sur le terrain, on retrouve simultanément une signalisation d'été, une d'hiver, et aussi, chaque activité a sa carte, ce qui rend l'orientation difficile en toutes saisons.

Une firme en signalétique devrait réviser l'ensemble de la signalisation actuelle et future.

1335 Pour accéder au parc sur la plateforme Google... pour accéder au parc, la plateforme Google induit en erreur les citoyens, ayant comme conséquence de leur faire parcourir des distances supplémentaires pouvant aller jusqu'à 40 kilomètres. Il est possible de corriger ces erreurs en engageant des spécialistes Google et des spécialistes en géomatique. Ces spécialistes connaissent les bases de données où les renseignements utilisés par ces plateformes peuvent être mis à jour.

1340 Sur la photo de droite, on remarque que la piste de ski de fond a été tracée dans le parc, mais que la jonction d'un kilomètre incluse dans le parc entre la piste de ski de fond d'Eastman et celle du parc n'a pas été tracée. Cette jonction devient dangereuse si elle n'est pas bien entretenue.

1345 À l'hiver 2021, les pistes de ski de fond du parc sont restées fermées toute la période des Fêtes, alors que celles d'Eastman étaient ouvertes et tracées depuis plus d'un mois. Le parc nous a informés que les équipements de traçage n'étaient pas adaptés. Je crois que les pratiques de gestion du parc devraient s'adapter aux changements climatiques.

1350 En bas, l'affiche « Piste cyclable fermée » est située où on voit la flèche rouge sur la carte. C'est la piste cyclable qui se rend jusqu'à la base de plein-air de Jouvence, entre le lac Stukely et la base de plein-air de Jouvence. Je crois que plusieurs pistes cyclables du parc sont dangereuses à cause de leur géométrie. J'ai déjà rencontré une personne qui s'est cassé le cou sur ce tronçon, une dame de Laval. Je crois que l'on écrit « fermée » simplement pour éviter des réclamations en cas d'accident.

1355 En mai dernier, il y a eu un incendie de forêt dans le parc. La végétation était très sèche. Les premiers répondants sont les services municipaux d'incendie. Puisqu'ils ne pouvaient atteindre le feu, ils ont fait appel à la SOPFEU qui ont envoyé des avions-citernes.

1360 Lors d'une situation d'urgence, il est important de signaler l'événement le plus rapidement possible. Aussi, l'agrandissement du parc vient multiplier le nombre d'intervenants d'urgence. C'est pour cette raison que le réseau cellulaire doit être fonctionnel dans la majeure partie du parc. Un téléphone cellulaire ne peut émettre sur une grande distance, car son antenne est minuscule, comme on peut voir sur la photo, et sa batterie n'est que de 4 volts.

1365 C'est pour cette raison qu'il faut faire une étude sur la couverture cellulaire du parc afin d'avoir un portrait clair sur les zones que nous désirons couvrir ainsi que des infrastructures nécessaires pour assurer une bonne communication.

1370 Contrairement à ce qu'on a pu vous laisser entendre lors de la première partie des audiences, la *Loi sur les parcs* permet la construction d'équipements de communication.

1375 Les chemins d'accès facilitent la lutte aux incendies et un chemin de véhicules hors route, comme des skidoos ou des quatre-roues, peut devenir un atout important en cas de sinistre. C'est pour cette raison que la *Loi sur les parcs* pourrait être modifiée afin de permettre de telles pistes et que la réserve de biodiversité que l'on veut créer pour la seule raison de maintenir les pistes de véhicules hors route devrait être intégrée au nouveau parc.

1380 En lisant cet extrait du *Guide municipal de prévention des feux de forêt* du gouvernement du Québec, on comprend que les pistes de véhicules hors route devraient être permises dans les parcs.

1385 Les espèces envahissantes sont le problème numéro 1 pour la conservation des plans d'eau. On annonce, sur le site Internet du parc du Mont-Orford, trois stations de lavage pour embarcations. Aucun des trois sites n'est conforme. La pression est trop faible et la température de l'eau aussi. De plus, aucun contrôle n'est fait lorsqu'une embarcation est mise à l'eau.

1390 Tout près du parc, comme on voit sur la photo, à gauche du lac Stukely, tout près du parc, un camping privé situé sur le lac Stukely où il faut présenter sa preuve de lavage si on veut mettre son embarcation à l'eau.

1395 Le *Règlement sur les parcs* prévoit diverses zones qui permettent certaines activités. La loi ne donne aucun critère pour définir le zonage. Avec l'agrandissement du parc, les zones de préservation passent à 76 % de la superficie du parc. Une zone de préservation empêche tout aménagement pouvant augmenter l'accessibilité. Le Ministère a l'obligation de rendre accessible le territoire et un tel zonage est en contradiction avec cette mission.

L'absence de critères clairs dans la loi ouvre la porte à une libre interprétation du zonage et fait place à l'arbitraire. Nous l'avons conclu lors de la première partie de l'audience lorsqu'on nous

1400

a démontré qu'on pouvait choisir comme on voulait entre un zonage de protection ou de protection extrême. Aussi, lorsque le Ministère s'apprête à céder une partie du territoire en zone de protection située au nord du parc dans Racine, sur le bord d'un lac.

1405

Si on prend l'exemple de la réserve naturelle Gault sur le dessin à gauche, située au mont Saint-Hilaire, cette réserve fait partie du programme de réserve mondiale de la biosphère parrainée par l'UNESCO. On ne retrouve aucun système de zonage; on fait confiance aux administrations du site. Que ce soit un parc ou une réserve mondiale de la biosphère, ces entités offrent déjà beaucoup de protection.

1410

Puis sur le dessin de droite, c'est le parc de la Gaspésie. On retrouve, au parc de la Gaspésie, des espèces en voie de disparition, comme le caribou forestier, une zone de végétation arctique sur le sommet du mont Albert et des paysages uniques. Seulement 30 % du territoire – c'est les zones qui sont hachurées – sont zonés zones de protection, protection extrême. Pas 76 %. Les zones de protection sur cette carte sont bien réelles et je serais surpris de voir des zones de protection cédées à des tiers.

1415

Sur la photo de droite, c'est la plage du lac Stukely et c'est zoné « Aire de service ». Selon la loi, une aire de service, ce sont des pavillons d'accueil, administratifs ou d'hébergement. Une plage n'est pas dans la définition légale. On comprend que l'arbitraire peut s'installer rapidement dans le zonage.

1420

On voit que l'augmentation de la zone de protection aura des effets bien réels sur le futur parc. Par exemple, on voit avant et après, ce qui est proposé comme zone de protection autour du lac Stukely, on pourrait effectuer des aménagements légers de l'autre côté de la plage actuelle pour augmenter l'accès à l'eau, tout en conservant la bande riveraine avec le nouveau zonage.

1425

Avec le nouveau zonage, c'est impossible. Les responsables du Ministère ont insisté à plusieurs reprises comment il était difficile de faire changer le zonage. J'ai l'impression que ce qu'on veut vraiment protéger avec une zone de protection qui couvre 76 % du parc, ce n'est pas la nature, mais la tranquillité des riverains du parc.

1430

Pour la photo aérienne, on voit une file d'attente se former à l'entrée du parc. Ça, c'est la photo du kiosque d'accueil à l'entrée du parc. J'ai déjà mesuré des files de plus d'un kilomètre qui

1435

se rendaient juste qu'à la route 141. Ces files sont dues à la façon peu efficace de gérer l'entrée. Des familles, avec des enfants assis sur la banquette arrière, ayant quitté leur domicile tôt le matin se voient attendre sous un soleil ardent plus d'une heure, puis quand ça arrive à la guérite, ils se font refuser l'accès au parc.

1440

J'ai reçu il y a quelques mois un courriel de la SÉPAQ pour l'achat de passes annuelles de ski de fond. Je me rends sur le site de la SÉPAQ le jour suivant pour me faire dire qu'il ne reste plus de passe annuelle alors que le centre de ski de fond est vide, la plupart du temps.

1445

Il y a quelques semaines, alors que mes enfants me visitaient, j'essaie d'acheter par Internet des billets de ski de fond et c'est impossible. De chez moi, nous pouvons accéder directement au parc en ski de fond. Nous avons donc décidé d'aller acheter nos billets directement au pavillon d'accueil. En une heure et demie de ski, je n'ai rencontré que cinq personnes. Il y avait quatre personnes au refuge la Grande Halte, alors que la capacité est de 200 personnes.

1450

Au chalet d'accueil à midi, à l'heure du dîner, il y avait plusieurs tables de libres pour le dîner. J'ai pu m'asseoir à côté du foyer avec une vue sur le lac, alors que je n'étais pas capable d'acheter de billet.

1455

Le même phénomène s'est produit lorsque j'ai voulu acheter des billets de randonnée alpine pour monter le mont Orford. On ne peut pas acheter de billet alors qu'on n'est même pas à 10 % de la capacité des pistes.

1460

Plusieurs voisins m'ont confirmé d'avoir vécu la même situation. J'ai voyagé beaucoup dans ma vie, Monsieur le Président, jamais on ne m'a refusé l'accès à un parc national, jamais on ne m'a refusé l'accès à un centre de ski de fond, jamais on ne m'a refusé l'accès à un centre de ski.

1465

Il n'existe aucun système de transport en commun donnant accès au parc. La navette Nana, souvent mentionnée lors de la première partie des audiences, est en fait une compagnie offrant des services de plein air et le parc du Mont-Orford fait partie de leur destination une ou deux fois par mois.

Le directeur du parc du Mont-Orford a soulevé un manque de stationnement et un achalandage élevé, 1,3 million. Si on compare l'achalandage du parc à un centre d'achats connu à

1470 Sherbrooke – que n'importe qui de Sherbrooke pourrait nommer – le centre d'achats a 8 millions de visiteurs par an. Le parc national du Mont-Saint-Bruno a un achalandage similaire à celui du parc du Mont-Orford, du même ordre de grandeur, mais il a une superficie 12 fois plus petite que le futur parc du Mont-Orford.

Les stationnements du parc du Mont-Orford correspondent à deux ou trois 10 millièmes de la superficie du parc.

1475 Il serait tout à fait approprié de faire passer la superficie des stationnements à quatre 10 millièmes pour répondre à la demande et respecter la mission numéro 1 de la SÉPAQ, qui est de rendre accessible le territoire à tous.

1480 À la lumière de ma présentation, j'espère que le projet sera bonifié afin de permettre une meilleure accessibilité.

Merci, Monsieur le Président, merci à tous pour votre écoute.

LE PRÉSIDENT :

1485 Merci beaucoup pour votre intervention, Monsieur Panet. Si vous le permettez, j'aimerais échanger un peu avec vous concernant des éléments que vous avez portés à l'attention de la commission.

1490 Je commencerais avec une question : vous avez témoigné d'expériences malheureuses lorsque vous avez fait des randonnées avec des gens qui ont eu des accidents, donc vous avez comme insisté un peu sur la sécurité, bon, via, soit des mesures de communication supplémentaires, mais au niveau des aménagements, est-ce que vous avez des suggestions à la lumière de ce que vous avez vécu comme expériences, là?

1495 **M. JEAN-PIERRE PANET :**

Quelqu'un qui passe sur une piste, comme j'ai dit, mettre des balises puis que les gens font le sentier, ça va. Mais par exemple, je prends l'exemple du mont Chauve, les gens suivent à la

1500 queue leu leu, c'est très achalandé, alors ce qu'il faut, c'est que ça prend des travaux d'aménagement. Peut-être pas partout, mais il y a plusieurs zones critiques. Moi, j'ai vu ça à l'œil.

1505 Alors, ça prend des travaux. C'est des travaux qui coûtent cher, qui prennent de la machinerie à certains endroits, qui sont, je dirais, des gros travaux, mais une fois que c'est fait, c'est bon pour 100 ans et plus.

1510 Moi, j'ai déjà eu à en effectuer, certains travaux de ce type de travail là, puis c'est sûr que quand on a terminé les travaux, bon, ça ressemble à un chantier, mais la nature reprend vite le dessus. Donc, ça prend, ça va prendre des fondations. Sur la photo que je vous ai montrée, où est-ce qu'il y avait de l'érosion, c'est sûr que ça prendrait des fondations, ça va prendre du matériel granulaire, mais partout il y a de la machinerie spécialisée qui peut se rendre là, de la petite machinerie.

1515 Comme je vous dis, ça coûte cher, mais à long terme, ça vaut la peine parce que l'effet inverse, c'est que les gens vont dans le sentier, ça devient mouillé, ils agrandissent le sentier, puis là, le sentier devient très, très large, en plus d'être dangereux.

1520 Moi, je suis allé en Europe et j'ai été surpris, par exemple... tu sais, bon, je vous donne l'exemple, les Alpes. Il y avait eu un éboulis puis j'ai été surpris de voir que ce sont les municipalités qui font les sentiers de randonnées. Ils ont dit, ça va prendre deux ans avant que les travaux soient faits. Ils émettent des appels d'offres, il y a de la machinerie, mais un coup que c'est fait, c'est fait pour très, très longtemps.

LE PRÉSIDENT :

1525 Parfait, merci. J'ai une autre demande de précision pour être bien certain que j'ai entendu. Vous avez fait des ratios par rapport aux stationnements dans le futur parc, qui représentaient, là, j'ai pris des notes, deux ou trois 10 millièmes, puis vous proposez d'augmenter les aires de stationnement à quatre 10 millièmes, est-ce que c'est bien ça que vous proposez?

1530

M. JEAN-PIERRE PANET :

1535 Oui. Actuellement, la seule façon de se rendre au parc, c'est en voiture. Moi, je peux y aller à pied, je prends mon vélo pour y aller, mais la majorité des gens qui ont à se rendre vont se rendre en voiture.

1540 Quand on regarde l'histoire, par exemple, du lac Stukely, il y a déjà eu un train qui s'est rendu jusqu'au camping du parc. On pouvait partir de Montréal en train puis arriver là en train. Mais actuellement, ça l'a changé, ce n'est plus comme ça. Et puis si on veut que les gens puissent accéder au parc, moi, de ce que j'ai compris dans la première partie des questions, c'est que les stationnements viennent à saturation très rapidement, puis là, bien, on empêche les gens de rentrer. On ferme le parc alors qu'il y a énormément de capacité.

1545 Alors, moi, j'ai calculé rapidement, et pour le centre de ski et pour le parc, la superficie avec les données que je pouvais avoir, j'en ai mesuré certains d'autres, je les ai pris sur des photos aériennes et puis ça représente, on est dans l'ordre du 10 millièmes, là. C'est quand même petit. Puis quand on regarde sur la photo aérienne, qui est dans ma dernière diapositive, c'est très petit, la superficie des stationnements.

1550 Maintenant, le parc a exprimé clairement, le directeur du parc a dit : ce n'est pas de notre intention d'augmenter les stationnements. Mais il se prive de revenus importants pour être capable de faire des bons aménagements. Puis il y a des gens... imagine qu'une jeune famille qui part de Montréal le matin... tantôt, vous avez d'autres intervenants qui vous ont dit que les enfants passent beaucoup de temps sur les tablettes, là. Il y a un problème de sédentarité des jeunes puis tout ça. 1555 On veut amener des gens faire des activités, des endroits où ils peuvent se baigner, faire du sport puis tout ça, ils ne sont quand même pas si nombreux que ça. Puis là, ils arrivent ici, ils attendent une heure puis ils se font dire : tu ne peux pas rentrer dans le parc.

1560 Moi, je trouve que ce n'est pas humain, ça. Alors, c'est important de répondre à cette demande-là. Puis en plus, probablement qu'il y a un stationnement principal qui est pavé, comme il est là actuellement, mais les stationnements secondaires, c'est pour les périodes de pointe seulement. Alors, c'est des stationnements qui sont aménagés, par exemple, sur du gazon, de telle façon à accepter le drainage puis tout ça, puis même, ça peut être utilisé par la faune quand il n'y a personne dans les périodes plus creuses ou la nuit.

1565 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, je vous remercie beaucoup pour votre intervention, puis je vous souhaite un bon après-midi.

1570 **M. JEAN-PIERRE PANET :**

Merci beaucoup.

1575

M. JEAN NADEAU
M. DENIS MERCIER (DM-40)

LE PRÉSIDENT :

1580

On a une prochaine intervention de Jean Nadeau, vous pouvez vous déplacer vers la table des intervenants. Et si vous êtes accompagné, comme je le vois, vous pouvez présenter la personne qui vous accompagne. Donc, prenez place, vous avez 15 minutes pour votre présentation, on vous écoute.

1585

M. JEAN NADEAU :

Alors, Madame Paul, Monsieur Morissette, bonjour. Je vous présente Denis Mercier, ancien président de l'APLB, et mon nom est Jean Nadeau, je suis l'actuel président du même organisme.

1590

L'APLB signifie l'Association pour la protection du lac Brompton. Nous existons depuis 1978 et nous comptons plus de 500 membres. Nos mandats : information, sensibilisation de nos membres, réalisation de projets structurants pour la protection du lac, et nous servons aussi d'intermédiaires entre les différents usagers et les différentes instances.

1595

Dans le projet actuel, ce qui nous est proposé, près de 75 % de la superficie de l'agrandissement du parc du Mont-Orford fait partie du bassin versant du lac Brompton, ce qui

représente 31 kilomètres carrés. Et ce projet d'agrandissement du parc contribuera grandement à la protection à long terme du lac Brompton, et nous en sommes très heureux.

1600

Les trois thématiques de notre mémoire sont les suivantes : nous avons traité du marais du lac Brompton; du camping de 200 places dans le secteur des Cascades et du stationnement numéro 9.

1605

Tout d'abord, le marais. Dans cette première problématique, nous avons traité du riche milieu qu'est le marais, des enjeux associés à la navigation et la problématique associée à la construction d'une passerelle à travers le marais.

1610

Le marais abrite une riche biodiversité et on peut y observer régulièrement des canards branchus, des harles couronnés, des grands hérons, des Tyrans tritris, des martins-pêcheurs, des plongeurs huard et plusieurs espèces d'hirondelles.

1615

On y observe également des visons, des loutres, des rats musqués et des castors. Le marais abrite aussi des rainettes crucifères, des ouaouarons, des salamandres maculées, des perchaudes et des crapets-soleils.

1620

Le marais est également un habitat essentiel pour de multiples espèces à statut précaire, dont la salamandre à quatre orteils, la grenouille du marais, la salamandre pourpre, la tortue peinte, la tortue serpentine, l'hirondelle rustique, le brochet maillé et, bien sûr, le majestueux pygargue à tête blanche. Ces espèces sont soit vulnérables ou susceptibles de l'être en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* du Québec, soit menacées ou préoccupantes en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* du Canada.

1625

Ainsi donc, la présence d'embarcations dans le marais, tel que présenté dans le projet, représente des enjeux pour nous importants :

1630

- tout d'abord, la perturbation du milieu, de la flore et de la faune;
- la menace pour toutes espèces à statut précaire et leurs habitats essentiels;
- la reproduction de plusieurs espèces qui pourrait être compromise entre les mois de juin et août, même époque très touristique, s'il en est une;

- l'apport probable de débris dans le marais, malheureusement apportés par la pollution éventuelle des usagers;
- la remise en suspension des sédiments fins et vaseux par les pagaies;
- la sécurité nautique avec risque de chavirement et d'enlèvement dans les fonds vaseux;
- le risque de fragmentation et de dispersion du myriophylle à épi; et
- le risque de piétinement des berges, de perte de couvert végétal et d'érosion.

1635

Pour illustrer les enjeux qu'on vient de nommer maintenant, le marais du lac Brompton peut facilement se comparer au marais de la rivière aux Cerises située à Magog, tout près. Or, pendant la pandémie, le nombre de visiteurs dans ce marais a augmenté drastiquement avec des conséquences néfastes pour la biodiversité. Le problème a été traité abondamment dans les médias, comme en témoignent les titres qui sont à l'écran.

1640

De plus, l'Université de Sherbrooke a même réalisé une revue littéraire portant sur la capacité de support de la rivière aux Cerises. Cette étude est annexée à notre mémoire.

1645

Bref, il risque d'y avoir ressemblance de problématiques entre les deux marais, si on augmente la fréquentation de celui du lac Brompton.

1650

Finalement, compte tenu de la grande biodiversité fragile du marais, de la présence de nombreuses espèces à statut précaire, l'APLB demande de prioriser la conservation dans le marais du lac Brompton et d'abandonner le projet d'accès au marais pour tous les types d'embarcations.

1655

Toujours dans cette première problématique du marais, une deuxième difficulté existe, selon nous : la fameuse passerelle prévue à travers le marais. Son but est fort louable : le lien entre le secteur du lac Montjoie et le reste du parc.

Par contre, nous voyons des menaces possibles :

1660

- la perturbation, encore une fois, du milieu de la flore et de la faune;
- la menace pour les espèces à statut précaire et leur habitat essentiel;
- la reproduction entravée de plusieurs espèces, toujours entre le mois et le mois d'août versus la densité touristique importante.

1665 Et ces travaux de construction peuvent impliquer un risque de dégradation d'habitats fragiles
et un risque de déversement de produits pétroliers et toxiques par la machinerie probablement
utilisée pour réaliser cet ouvrage.

1670 Évidemment, nous comprenons que la passerelle est un lien important dans le secteur du lac
Montjoie... avec le secteur du lac Montjoie, pardon, mais il faut aussi tenir compte de certains
enjeux.

Nous recommandons donc :

- 1675 • une étude d'impact qui devra être réalisée afin de définir le tracé de moindre importance, de
moindre impact;
- les méthodes et travaux à prioriser;
- la saison des travaux afin de minimiser l'impact sur les écosystèmes; et enfin
- l'APLB tient à être tenue informée à chaque étape de cette étude.

1680 Deuxième problématique : le projet de camping de 200 places dans le secteur des Cascades.
Nous allons traiter du milieu récepteur de ce camping, des enjeux, et nous allons proposer des
recommandations.

1685 Le site proposé pour le camping, une ancienne gravière, nous semble adéquat. La nature
granulaire du sol devrait être favorable à ce type d'aménagement.

Cependant, dans ce projet de camping, un tributaire important est à surveiller : le ruisseau
Ély. Il s'écoule depuis le camping, vers le lac Brompton, traverse l'aire maintenant protégée du
ruisseau Ély, et depuis la fin de l'exploitation de la gravière, son eau est claire et sans turbidité.

1690 **M. DENIS MERCIER :**

1695 Celui dont on parle, il est près du ruisseau Ély, il traverse l'aire protégée, mais, excuse, on a
mal fait notre révision, mais ce n'est pas le ruisseau Ély. C'est un ruisseau sans nom, celui-là.

M. JEAN NADEAU :

1700 Ah, merci, Monsieur Mercier. Ce camping sera à proximité de l'aire protégée du ruisseau Ély. Depuis le printemps 2022, l'organisme de conservation Corridor appalachien a fait l'acquisition de ce lot de 20 hectares grâce, notamment, à une merveilleuse solidarité des gens du milieu. Cet espace de conservation est adjacent au futur parc du Mont-Orford sur une distance d'environ 500 mètres.

1705 On y retrouve également une grande biodiversité de plusieurs espèces à statut précaire, dont la paruline du Canada; la tortue peinte; la chauve-souris argentée et cendrée; la fougère à l'autruche et la dentaire à deux feuilles.

1710 Ce ruisseau Ély est un exutoire du lac La Rouche. Il s'écoule à travers le futur parc et l'aire protégée. Malgré l'interdiction d'y accéder, le ruisseau demeure un attrait indéniable pour les baigneurs, et même de descente jusqu'au lac en petites embarcations légères. Cette pratique est maintenant interdite sur une grande partie de ce secteur-là, de même que l'accès au ruisseau sur une partie également.

1715 Et là, on est en droit de se demander : les responsables de l'éventuel camping, pourront-ils protéger le ruisseau Ély dans sa section protégée? Le protéger des campeurs en pleine canicule, par exemple, en plein mois de juillet?

1720 Ce camping projeté implique également le chemin J.-Armand-Bombardier. Ce chemin est un cul-de-sac qui relie la route 222 au domaine du mont Cathédrale. Il inclut le pont en bois surplombant le ruisseau Ély. Ces infrastructures municipales sont prévues pour donner accès à moins de 60 adresses, donc à une faible circulation locale.

1725 Dans le camping, une bretelle est projetée sur J.-Armand-Bombardier pour les piétons et les cyclistes, leur permettant de sortir du parc. Elle est localisée à moins de 100 mètres de l'aire protégée et à 475 mètres du ruisseau Ély : deux belles tentations interdites pour le cycliste en quête de fraîcheur.

Il y a donc risque de débordement des visiteurs dans l'aire protégée et des enjeux de sécurité routière également sur J.-Armand-Bombardier. Les piétons et les cyclistes qui emprunteraient cette

1730 bretelle se retrouveraient hors parc, sur une voie publique assez limitée, avec des risques significatifs d'accidents.

1735 En conséquence, pour le camping, concernant l'entrée numéro 3 et la bretelle, voici la proposition de l'APLB : nous proposons de modifier l'entrée numéro 3 pour permettre plutôt un accès via la route 222. Dès l'entrée dans le parc par la route 222, une fourche inviterait ainsi les visiteurs à se diriger soit vers le camping, soit vers le secteur des lac Brais et Fontaine, évitant ainsi le chemin J.-Armand-Bombardier.

Bref, notre proposition :

- 1740
- évite les débordements des visiteurs dans l'aire protégée interdite d'accès; assure une meilleure protection des espèces à statut dans l'aire protégée;
 - minimise la mixité entre les visiteurs et les résidents;
 - limite les sorties du parc, évitant ainsi les risques d'accident associés à la circulation sur la voie publique et permet aux campeurs et usagers journaliers de profiter d'un milieu naturel
- 1745 exceptionnel sans devoir sortir du parc pour accéder au réseau des sentiers.

Cette configuration offrira finalement aux visiteurs de la SÉPAQ de vivre une expérience calme, sécuritaire dans un milieu naturel exceptionnel.

1750 Ainsi donc, l'APLB demande de remplacer le projet d'entrée numéro 3 via le chemin J.-A.-Bombardier par une entrée plutôt via la route 222. Cet axe de circulation serait adjacent, mais isolé du camping.

1755 Dans ce contexte, l'APLB demande au Ministère d'abandonner également le projet de bretelle pour piétons et cyclistes qui donnerait accès au chemin J.-Armand-Bombardier, près du chemin des Baies, au profit de la modification de l'entrée numéro 3.

1760 Troisième et dernier élément : le stationnement numéro 9. Dans le projet d'agrandissement, il est question d'un stationnement, le numéro 9, dans le secteur du ruisseau Nickel. Ce secteur est particulièrement fragile. En effet, depuis les années 80, le ruisseau Nickel est caractérisé par des problèmes d'érosion importants. Il en résulte une forte sédimentation dans le lac Brompton, comme on le voit dans l'image, les sections plutôt brunes.

1765 Certaines causes ont été identifiées, mais le problème a été tellement important qu'en 1992, le Ministère a accordé, fait assez exceptionnel, le dragage de la baie Nickel.

1770 Le cours d'eau est suivi de près depuis 2007, entre 2007 et 2018, le cours d'eau a été suivi de très près, et malheureusement, malgré les interventions, la baie Nickel continue d'être affectée par l'apport constant de sédiments.

Aujourd'hui, le problème d'érosion se poursuit. Le RAPPEL, organisme en faveur de l'environnement et proactif avec l'Association, poursuit ses investigations dans le bassin versant du ruisseau Nickel et les résultats d'une étude exhaustive devraient être déposés en 2023.

1775 Ayant démontré que le stationnement numéro 3 est projeté dans une aire sensible, dans ce contexte : entendu que le stationnement numéro 9 projeté est situé dans le bassin versant du ruisseau Nickel et que le remaniement des sols associés à l'aménagement d'un stationnement peut entraîner l'érosion des sols et empirer la problématique de sédimentation déjà présente et l'accentuer dans la baie Nickel, l'APLB recommande que le Ministère devra tenir compte des recommandations qui lui seront présentées suite à l'étude du RAPPEL en 2023.

1780 Et si le projet de stationnement numéro 9 va de l'avant, l'aménagement d'un bassin de sédimentation sera sans doute requis.

1785 Dans le cas contraire, l'Association croit que la baie Nickel et finalement... pardon. L'Association croit que les conditions actuelles ne feront qu'amplifier la problématique du ruisseau Nickel, de la baie Nickel, et finalement, impacteront d'une façon irréparable l'effet négatif sur le lac Brompton.

1790 En conclusion, malgré certaines réserves, nous demeurons, l'APLB, enthousiastes face à la perspective de travailler en collaboration à long terme avec le Ministère et la SÉPAQ afin d'optimiser ce projet important pour les générations actuelles et futures.

1795 Nous vous remercions de votre attention.

LA COMMISSAIRE :

Merci beaucoup, Monsieur Mercier. Peut-être quelques question, je vais y aller...

1800

M. DENIS MERCIER :

Monsieur Nadeau.

LA COMMISSAIRE :

1805

Ah, Monsieur Nadeau, oui. Je vais y aller dans l'ordre de votre présentation, je voudrais revenir sur le marais. Qu'est-ce que vous proposez ou quels incitatifs vous essayez de mettre en place auprès de vos riverains, auprès de vos membres, justement pour protéger le marais au niveau de la circulation, du type d'embarcation?

1810

D'abord, première des choses, hier soir, il y a un monsieur, manifestement membre de votre association, qui nous a dit qu'il ne mettait jamais les pieds là, il avait trop peur des sangsues, mais est-ce qu'au-delà de ça, vous avez beaucoup d'actions en ce sens-là pour justement le protéger à terme le marais?

1815

M. JEAN NADEAU :

Il faut savoir – je vais commencer, tu pourras terminer.

1820

M. DENIS MERCIER :

Oui, vas-y.

M. JEAN NADEAU :

1825

Il faut savoir qu'actuellement, il y a une descente publique au marais, qui est organisée. Elle n'est accessible qu'aux gens qui sont résidents à Orford et ils doivent se munir d'une clé et tout ça, bon. Il y a déjà des efforts qui sont faits de ce côté-là.

1830 Nous, à la sortie du marais, vers la section plus large du lac, on a des bouées qui délimitent un peu, c'est comme des bouées qui ferment un peu le secteur, si on veut, entre guillemets, et on a une immense pancarte qui rappelle que c'est une aire fragile et qu'on recommande d'éviter la circulation en bateau.

1835 Sachant toutefois que des gens circulent tout de même, on a balisé un petit début de canal, si on veut, pour éviter le pire. Mais on l'a fait sur quelques... peut-être une centaine de mètres environ, à peu près, pour éviter le pire, et bien sûr, on ne cesse de rappeler, par de la publication; les patrouilleurs de la patrouille verte, qui circulent sur le lac durant tout l'été, rappellent aussi aux usagers que c'est un secteur à éviter.

1840

M. DENIS MERCIER :

On aurait dû parler de sangsues aussi dans notre... effectivement, l'Association, dans un monde idéal, il n'y aurait pas de circulation déjà dans le marais. Heureusement, il y en a assez peu. 1845 C'est surtout des pêcheurs dans des petites embarcations, mais c'est déjà trop et ça dérange la faune, la flore, ça fait lever le myriophylle à épis, et cetera.

1850

On a un comité du marais à même l'APLB. On est chanceux, dans ce comité-là, je pense qu'il y a quatre biologistes au moins?

M. JEAN NADEAU :

Oui.

1855

M. DENIS MERCIER :

On le suit de très, très près. C'est un milieu très riche et probablement le milieu humide le plus important dans la région, puis on essaie de le protéger.

1860

LA COMMISSAIRE :

Vous avez parlé de patrouille verte, qu'est-ce que c'est, la patrouille verte?

M. JEAN NADEAU :

1865

Dans le fond, c'est une patrouille qui existe depuis 2017 et il s'agit de jeunes du cégep et d'universités, souvent qui ont une formation en environnement et qui sillonnent le lac Brompton durant tout l'été avec différents mandats : des mandats de sensibilisation, d'information; des mandats de collaboration aussi avec nos différents intervenants, comme le RAPPEL, donc dans les épisodes de bâchage, les épisodes où on a retiré aussi les sacs qui retenaient les toiles dans le fond.

1870

Ils collaborent également dans le contrôle des espèces envahissantes, même aussi terrestres ou aquatiques, comme le phragmite, par exemple.

1875

Alors, ils ont de nombreux mandats et ils collaboreront, pour la première fois cet été, avec les deux stations de lavage qui nous sont promises aux deux extrémités du lac.

LA COMMISSAIRE :

1880

Je vous remercie beaucoup. Merci pour votre présentation, je vous souhaite un bon après-midi. Merci.

M. JEAN NADEAU :

1885

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1890

Merci, Monsieur Mercier et Monsieur Nadeau, bon après-midi.

M. CHRISTIAN BÉLAND

1895

LE PRÉSIDENT :

Nous avons une prochaine intervention de Christian Béland. Alors, bienvenue, Monsieur Béland, vous pouvez vous installer. Donc, vous avez 15 minutes pour votre présentation, la parole est à vous.

1900

M. CHRISTIAN BÉLAND :

Oui, bonjour Madame Paul, Monsieur Morissette. C'est ça, moi, je n'ai pas de vidéo, rien, c'est juste du...

1905

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

1910

M. CHRISTIAN BÉLAND :

Pour parler des suggestions que j'ai pensé...

1915

LE PRÉSIDENT :

On vous écoute.

1920

M. CHRISTIAN BÉLAND :

... émettre mon opinion. Je viens seul. Alors, ici, on l'agrandissement du parc, puis moi, qu'est-ce que je vois, c'est que le secteur Montjoie, secteur des Pères, ils veulent un petit peu refaire un petit peu la quiétude et les choses qu'il y avait avant.

1925

Moi, je sais que j'ai été déjà été là, il y avait une ancienne érablière, donc il y avait une cabane à sucre qui était là anciennement, puis là, j'y ai déjà été il y a plusieurs années, j'avais été là avec mes enfants.

1930

Ça fait que là, je me disais, peut-être qu'il y aurait une possibilité de revivre ça, de faire une petite cabane à sucre, rebâtir, sans Hydro, et que la cabane à sucre puisse servir aussi, pendant l'été ou à d'autres saisons, de logement, quelque chose qui pourrait être loué, O.K.? C'est ça. Ça deviendrait un genre de centre d'interprétation de la façon qu'on faisait le sirop d'érable autrefois.

1935

Comment je vois ça, bien, je vois un petit peu bâtir une petite cabane à sucre, O.K.? Après ça, un petit système, naturellement avec le système de bouillage, un petit... 2 pieds par 8, petit, tout petit, puis avec après ça, un petit chose pour finir le réduit puis s'en venir au sirop, O.K.? Puis ça, ce serait tout...on pourrait avoir peut-être, je me disais, peut-être des autobus scolaires, montrer aux jeunes comment que ça fonctionne, tout ça.

1940

Puis après ça, on pourrait faire aussi des produits dérivés, montrer comment les produits dérivés se faisaient, comme, exemple, la tire. On pourrait servir de la tire, faire un petit peu de tire, cornets, sucre mou.

1945

Aussi, on entaillerait naturellement, ce serait tout à la mitaine, à la main, donc entaillés comme à l'ancienne avec le vilebrequin, chalumeau et les chaudières avec couvercle. Comme ça, peut-être, je dirais, 50, 100, juste pour vraiment montrer un petit peu comment c'était autrefois.

1950

Ça fait que c'est ça que je me disais aussi. C'est sûr que c'est une période qui est très courte, on va dire un mois, à partir, on va dire du 10 mars au 10 avril, environ, dépendant des années. Et là, c'est sûr que là, peut-être qu'on pourrait avoir un besoin de bénévoles, des choses, pour cette période-là parce que ça ne va pas être toujours facile pour le monde de la SÉPAQ de travailler, de rentrer avec ça. Donc, je me disais, peut-être qu'avec quelques bénévoles, on pourrait entailler, tout faire ça, puis avoir les... c'est ça. Ça, c'est ma première idée que j'ai eue.

1955

J'ai vu aussi qu'il y avait une place pour aller au mont Bizarre, O.K., qui partait du lac au Chevreuil, O.K.? Sur ma carte, là, je n'ai pas tout. Mais moi, le secteur Montjoie, bien, naturellement, je ne reste pas loin de là, je vais souvent, souvent sur tout ce réseau au complet, puis je me disais, il y a une façon de faire qu'on pourrait faire. Au lieu de juste faire un aller-retour, on pourrait faire une boucle pour aller au mont Bizarre, puis déjà, le chemin de bois, il est tout là.

1960

Moi, l'hiver, j'y vais. J'y vais même au printemps, l'été, puis ça, c'est une place, c'est un chemin de bois qui est quand même très accessible, et quand on arrive près du chemin Bizarre, on

monte directement vers le chemin Bizarre par les rochers, puis là, on pourrait rejoindre, justement qu'est-ce qui était prévu pour les sentiers en rouge, là, pour l'amener au lac au Chevreuil.

1965 Donc, on ferait une boucle au lieu de juste faire un aller, un petit rond et revenir sur nos pas. Donc, ça nous permettrait de faire... pour les personnes qui sont, exemple, le stationnement 9, qu'on a parlé tout à l'heure, ceux qui seraient là, ce serait simple de descendre au mont Bizarre, et après ça, aller au lac au Chevreuil et revenir vers les chemins.

1970 Ça, c'est une idée qui pourrait être intéressante à rajouter pour améliorer, puis ce n'est pas des choses, des coûts, là, c'est vraiment juste faire les choses.

1975 Ça, c'est le chemin Bizarre, O.K. Bon, là, moi, naturellement, quand je vais dans le bois, j'ai mon chien, donc sur ce côté-là du chemin Montjoie, j'ai vu qu'il n'y avait pas de chien. De l'autre côté, il y en a; chemin Montjoie, il n'y en a pas. Là, je ne sais pas pourquoi, mais je me disais, pour avoir quelque chose, on pourrait faire une chose spéciale. Je me disais, pourquoi qu'on n'aurait pas un genre de chemin pour faire soit de la trottinette des neiges ou, encore, ils appellent ça du joëring, donc c'est juste, tu es juste attaché après ton chien. Tu fais du ski de fond et avec ton chien en avant et là, naturellement, toujours le chien attaché et pas lousse, là, mais toujours attaché.

1980 Et ça, il y a des chemins, déjà des chemins, quand on traverse une partie du ruisseau Nickel, tout de suite à droite, il y a une place que déjà il y a un chemin de bois qui fait exactement tout un beau rond, qui fait un tour, qui est à peu près de 2 kilomètres de long et, actuellement, c'est toujours tracé parce que nous autres, on le... c'est tracé parce qu'on le trace et c'est déjà fait.

1985 Donc, ce serait quand même quelque chose de spécial dans le parc. Je ne sais pas si dans les autres parcs ça existe de la trottinette des neiges, ces choses-là, mais je pense que ce serait un beau projet qui pourrait se faire et qui... le monde qui ont des chiens, bien, ils pourraient aller là puis là, ils ne dérangeraient pas personne parce que ce serait vraiment pour les chiens puis pour le monde avec leur trottinette puis tout ça. Donc, je pense que ça pourrait être intéressant. C'est ça.

1990 Naturellement, bien, ce que j'aimerais, c'est qu'on ait le droit, naturellement l'été, de pouvoir avoir notre chien sur ce côté-là parce que moi, si je pars avec mon chien actuellement, bien là, il faut que je parte en auto, il faut que j'aille l'autre côté pour promener mon chien. Parce que moi, je

1995 demeure sur le chemin Marois, donc le parc, je traverse l'entrée de la municipalité et je suis dans le parc.

2000 Donc, sinon, il faut que je parte en auto, il faut que j'aïlle l'autre côté en auto, donc ce serait un petit peu... en tout cas, pour moi, puis il y a plusieurs personnes, je pense, sur la rue Marois, qui ont des chiens. Ce serait bien qu'on puisse avoir le droit d'avoir notre chien en laisse, puis pouvoir se promener dans le parc.

J'avais aussi, j'ai une petite question, bien, trois questions :

2005 Au bout du chemin Marois, il y a une petite parcelle – là, c'est sûr que je n'ai pas de... il y a une parcelle de terrain, complètement au bout du chemin, le cul-de-sac du chemin Marois, on voit une petite parcelle qui va s'accoter sur le lac, dans le lac. Là, je me suis tout le temps demandé, cette partie-là, est-ce que – là, actuellement, il n'y a rien de prévu, presque rien – est-ce qu'un jour, est-ce qu'il y a quelque chose qui pourrait être aménagé? La SÉPAQ pourrait-tu décider dans le futur de faire quelque chose par le chemin Marois? Parce qu'il y a vraiment un accès au lac, directement au bout de ce chemin-là. En tout cas, il y a une parcelle qui est indiquée en jaune, qui fait partie du parc.

2015 Puis ça, c'est une question que... je ne le sais pas. Je vois une petite parcelle là, je ne l'avais pas vue avant, au début, puis à force de regarder les plans, je me suis dit, ah, elle donne directement sur le lac. Complètement au bout du cul-de-sac, il y a une parcelle qui appartient, qui va appartenir à la SÉPAQ, et là, c'est ça. C'est sûr que là, automatiquement, c'est des choses qui pourraient aller directement sur le lac et non dans le marais. Ce serait comme le marais puis entre les deux, O.K.? Ça, c'était juste de savoir pourquoi.

2020 L'autre question que je me demandais : là, actuellement, la limite du parc vient s'accoter sur l'emprise du chemin Marois de la municipalité, donc à l'emprise de la municipalité. Exemple – je dis ça de même – la municipalité demande, je ne sais pas si c'est des terrains qui pourraient être... le parc peut-tu saisir une partie, je ne sais pas, une largeur de 400 mètres du chemin puis dire : O.K., le parc, il ne va plus s'accoter sur l'emprise, et là, ce serait des choses qui pourraient se bâtir? Ça, c'est ma question.

2025

2030 Je sais que je l'ai posée par écrit, il y a personne qui m'a répondu là-dessus. C'est ça. Ça, c'est une inquiétude que j'ai parce qu'actuellement, moi, je suis sur le côté du lac, je traverse, je suis dans le parc. Est-ce que la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton fera une demande de dire, O.K., on aimerait ça avoir 200 mètres tout le long du chemin et, après ça, vendre des lots et bâtir de l'autre côté du chemin puis après ça, le parc serait en arrière de ces personnes-là? C'est ça que je me demande. Ça, c'est une question que je me pose.

2035 Disons que si tout se fait, là, on va dire que ça, c'est une question, disons que ça se fait, que toute l'emprise, là... est-ce que moi-même, j'ai ma passe annuelle, est-ce que je peux directement aller dans le parc par chez moi ou bien je suis toujours obligé d'aller au stationnement numéro 9 pour rentrer dans le parc? C'est la question que je me posais aussi.

2040 J'imagine que vu que le parc est de l'autre côté, j'imagine que je pars à pied, puis je m'en vais rejoindre les pistes. C'est sûr qu'il faut que j'aie ma passe annuelle, que je vais avoir, et là, dans ce cas-là, bien, c'est la question que je me posais aussi.

2045 En gros, c'était ça mon parler que je voulais faire.

LE PRÉSIDENT :

2050 Merci, Monsieur Béland pour votre intervention. Si vous permettez, j'aimerais échanger avec vous. Peut-être une première chose, là, pour les questions que vous avez posées, ce n'est pas nous qui pouvons vous répondre, c'est le Ministère, puis j'ai vu quelques gens du Ministère dans l'assistance, peut-être que vous seriez en mesure d'aller voir vers eux pour avoir des réponses à vos questions.

M. CHRISTIAN BÉLAND :

2055 O.K.

LE PRÉSIDENT :

2060 Mais ceci dit, je voulais revenir sur certaines de vos propositions, particulièrement la proposition qui est dans la thématique printanière sur les cabanes à sucre, que vous proposez.

M. CHRISTIAN BÉLAND :

Oui.

2065

LE PRÉSIDENT :

Bon, vous proposez cette activité-là ou ces infrastructures-là dans le même secteur qu'actuellement est prévue la halte de bien-être au lac Montjoie, comment vous voyez la cohabitation avec ce type d'activité là qui est prévue? Est-ce que c'est deux endroits très, très isolés l'un de l'autre ou si...

2070

M. CHRISTIAN BÉLAND :

Moi, je vois quand même ça pas mal ensemble, parce que je pense que le chose, la cabane à sucre, parce que moi, on fait encore des sucres chez nous, à l'ancienne, c'est pour ça que je sais comment ça fonctionne. Je pense que c'est intéressant de ne pas avoir de... c'est qu'il faudrait que ce soit... c'est sûr que là, on ne ramassera peut-être pas l'eau avec des chevaux, là, mais on pourrait vraiment y aller, puis je pense que c'est quelque chose de, comment je dirais ça, de rafraîchissant et de tranquille quand c'est bouilli, de l'eau, tranquillement, puis que c'est fait de façon avec des chaudières et tout ça. Tu n'as pas... moi, en tout cas, je vois très bien les deux qui vont être ensemble, là. Ce serait vraiment très, très bien. C'est pour ça que je le vois.

2075

2080

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Puis deuxième question sur une deuxième proposition que vous avez amenée, là, par rapport à la boucle que vous proposez pour le mont Bizarre.

2085

M. CHRISTIAN BÉLAND :

Oui.

2090

LE PRÉSIDENT :

2095 Est-ce que, vous avez déjà évoqué qu'il y a des emprises existantes, est-ce que c'est déjà des chantiers qui existent, qui sont utilisés de manière peut-être, je dirais, culturelle ou peut-être par les gens du secteur, est-ce que ça demanderait des aménagements supplémentaires?

M. CHRISTIAN BÉLAND :

2100 C'est sûr que pour le mont Bizarre, c'est un chantier qui... c'est sûr que l'hiver, on sait qu'il y a des quatre-roues puis des motoneiges qui passent là, O.K.? Moi, je fais mon ski de fond, je passe là en ski de fond l'hiver, quand je peux passer, je vais en ski de fond.

2105 Ça fait... non, c'est quand même assez simple. C'est déjà un sentier qui est bien fait et, même, au début, c'est des arbres, c'est de la pruche, des arbres de peut-être 60-70 ans environ, ces arbres-là. Puis après ça, comme un genre de petit marécage, on descend le marécage, après ça, on remonte. Mais là, on remonte vraiment vers le mont Bizarre tranquillement avec des rochers et tout ça. On monte vers le haut puis on passe à côté d'un genre de... déjà des rochers qui ont comme
2110 probablement plusieurs années, qui ont glissé, qui sont tombés, puis on les voit très bien sur le sol. Ça, c'est quand même intéressant.

Et on dépasse ça, puis on peut monter après ça vers la gauche, puis on monte directement vers le mont Bizarre. Ça, c'est des choses qu'on fait...

2115

LE PRÉSIDENT :

Ce sentier-là, juste pour bien le visualiser, le lieu de départ, ça part du bout du chemin du lac Montjoie ou ça arrive par le nord ou...

2120

M. CHRISTIAN BÉLAND :

Quand on part, on va dire on part du...

2125 **LE PRÉSIDENT :**

Le point de départ, là?

2130 **M. CHRISTIAN BÉLAND :**

... stationnement numéro 9.

LE PRÉSIDENT :

2135 Le stationnement numéro 9, O.K.

M. CHRISTIAN BÉLAND :

Le cul-de-sac du chemin Bouffard.

2140 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2145 **M. CHRISTIAN BÉLAND :**

On continue vers... on va descendre, on va dire vers le sud, on va dire, on descend vers le sud et là, il y a une fourche?

2150 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

M. CHRISTIAN BÉLAND :

2155 Bon. Vers la fourche, si on s'en va à gauche, on s'en va vers le lac Monjoie, vers le lac au Chevreuil, on tourne à droite, puis à 400-500 mètres à droite, on monte, et rendus complètement vers le haut, il y a une petite place, on tourne à gauche.

LE PRÉSIDENT :

2160

Parfait.

M. CHRISTIAN BÉLAND :

2165

Et là, tu suis ce sentier-là, il est tracé, tout va bien, il n'y a aucun problème, et ça, il nous amène directement à la montagne.

LE PRÉSIDENT :

2170

Au mont Bizarre.

M. CHRISTIAN BÉLAND :

2175

Au mont, c'est ça. Exactement ça.

LE PRÉSIDENT :

Bien, merci beaucoup pour ces précisions.

2180

M. CHRISTIAN BÉLAND :

Ça me fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

2185

Puis merci pour votre intervention.

M. CHRISTIAN BÉLAND :

2190

Ça me fait plaisir, merci beaucoup.

MOT DE LA FIN

2195 **LE PRÉSIDENT :**

Avec l'intervention de monsieur Béland, ça complète les interventions pour cet après-midi, il n'y a eu aucune demande de rectification, donc ça mettrait fin à la séance de cet après-midi.

2200 En terminant, je tiens à remercier toutes les personnes qui sont intervenues cet après-midi, les personnes aussi dans l'assistance. Je tiens à remercier toute l'équipe du BAPE aussi qui a permis ces travaux. À l'équipe technique également puis aux gens qui ont suivi nos travaux en ligne.

Donc, nous nous reverrons ce soir à 19 h pour une prochaine séance. Donc, à bientôt.

2205

SÉANCE AJOURNÉE AU 4 AVRIL 2023 À 19 H

2210

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténo masque, au meilleur de la qualité sonore et des enjeux liés à une audience par visioconférence.

2215

Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé :

2220



Yolande Teasdale [membre no. 289085-2]

Sténographe officielle bilingue

2225